BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3973 du Mardi 9 Juin 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MUSIQUE

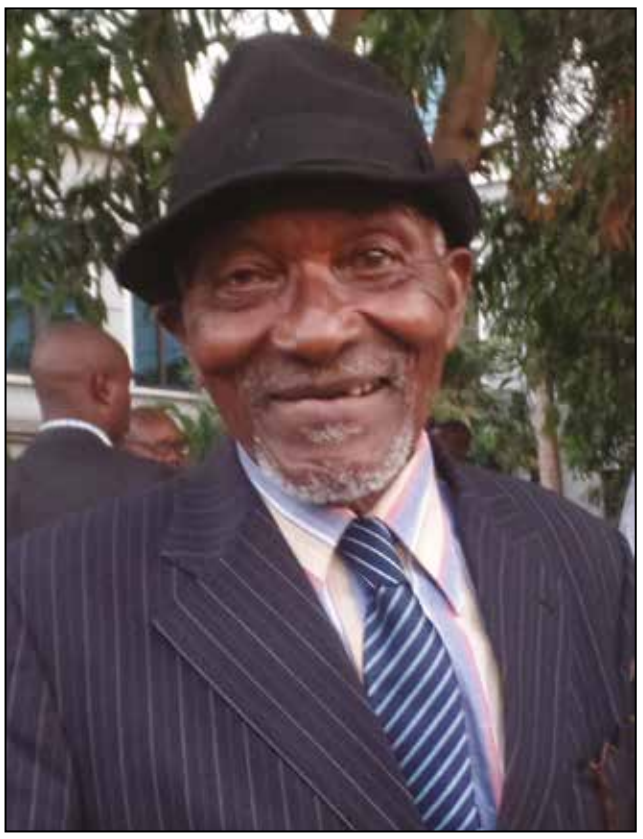

Le patriarche Edo Ganga est décédé à Brazzaville

(P.12)

COVID-19

Les chefs d'entreprises font des propositions

(P.5)

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Message des Evêques à l'issue de leur assemblée extraordinaire

Les évêques du Congo (Ph. d'archives)

(P.8)

Editorial

Mort en direct

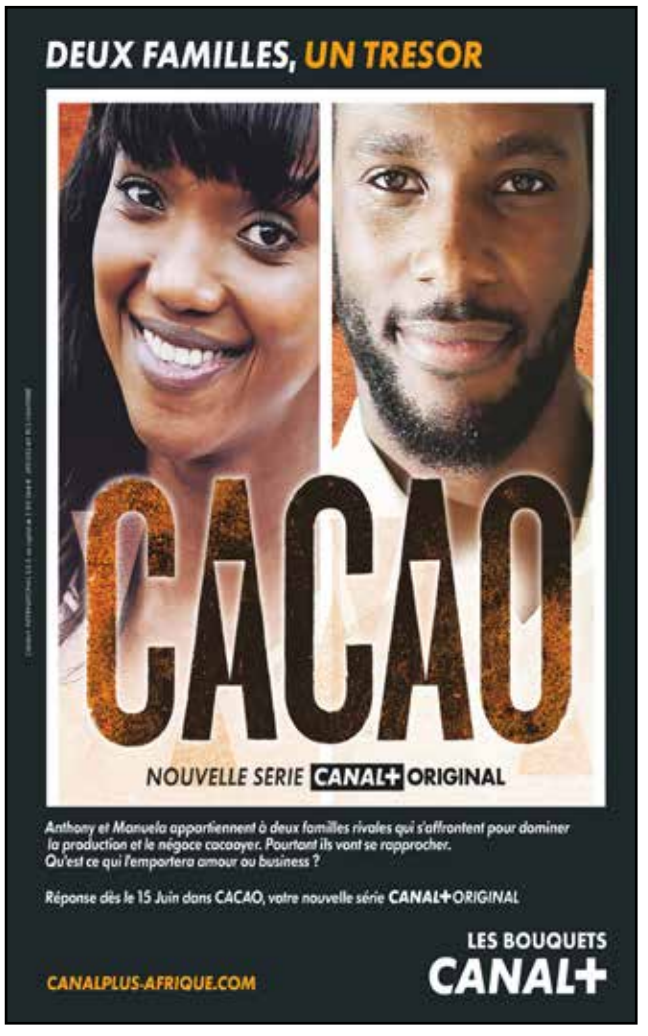

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail*Progrès

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AMI N°04/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/20

SELECTION D'UNE FIRME CHARGEE DU CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour le financement des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA».

2. L'objectif de la mission est de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages.
Plus spécifiquement, il s'agit de garantir la solidité des ouvrages, la sécurité incendie des personnes, le bon fonctionnement des installations, l'isolation acoustique des bâtiments, l'isolation thermique, les économies d'énergie, l'accessibilité des constructions pour les personnes vivant avec handicap et la stabilité des avoisinants.

3. L'Unité de Coordination du PSTAT invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

4. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Un consultant sera sélectionné selon la méthode sur sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

6. La sélection du consultant se fera sur la base des critères d'évaluation ci-après :
- expérience pertinente de la firme pour la mission ;
- capacités organisationnelles et techniques de la firme.

Tableau des critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Sous-critères
Expériences pertinente de la firme pour la mission	* Être un bureau d'études ou une firme ou un cabinet spécialisé en ingénierie bâtiment ayant une expérience générale d'au-moins 10 ans dans le domaine de travaux publics avec expérience spécifique du contrôle technique des travaux de construction et avec la connaissance en droit immobilier. * Disposer d'une expérience avérée d'au moins quatre (4) missions similaires et de complexité comparable réalisées au cours de 10 dernières années, avec preuves des prestations antérieures.
	NB: Il est à rappeler aux consultants que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération. La firme devra avoir l'ensemble des agréments de la part des autorités étatiques et des compagnies d'assurances.
Capacités Organisationnelles et techniques	* Disposer de matériels qualitatifs adéquats et suffisants, en rapport avec sa méthodologie ; * Justifier d'une excellente compétence d'organisation et la disponibilité de moyens logistiques (voitures de déplacement, ordinateurs, outils dédiés, etc.) ; * Disposer d'une équipe d'experts multidisciplinaires (Ingénieur bâtiment, Ingénieur en sécurité incendie, Ingénieur génie civil, Ingénieur en électricité courant fort / courant faible, Ingénieur en électromécanique, ingénieur en plomberie sanitaire, ingénieur en hydraulique, un environnementaliste, etc.).

7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de la mission à l'adresse ci-dessous ou par email (pstatcongo@gmail.com) de 09 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises en français en quatre (04) exemplaires dont un (01) original ou en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le jeudi 17 juin 2020 à 14 h 00 (heures locales) et porter la mention «CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE - CENTRE D'APPLICATION DE LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION A MPILA».

9. L'adresse à laquelle il est fait référence est:
Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques Bureau Passation de Marchés
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO Tél : +242 22 613 31 08 : pstatcongo@gmail.com.

Fait à Brazzaville, le 29 mai 2020

Le Coordonnateur

Patrick Valery ALAKOUA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

AVIS DE MANIFESTATIONS Avis n'001 PFDE/2020

Dans la perspective de la constitution de son fichier fournisseurs pour l'année 2020-2021, le PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE), lance ce présent avis de manifestations d'intérêts aux en entreprises, fournisseurs, bureaux de contrôle et surveillance des travaux et autres prestataires de services, régulièrement inscrits au registre du commerce et du crédit mobilier, en règle vis-à-vis des administrations fiscales.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront envoyer leurs dossiers pour:

1. Entretien et réparation des appareils de froid et des installations électriques ;
2. Gardiennage des bâtiments ;
3. Nettoyage, entretien, désinfection et dératisation des locaux
4. Travaux de construction en BTP ;
5. Travaux agricoles et agroforesterie ;
6. Travaux apicoles ;
7. Etude, suivi et contrôle des travaux de construction en BTP :
8. Entretien et Réparation des matériels informatiques ;
9. Livraison de fournitures de bureau et mobiliers de bureau ;
10. Fourniture des matériels Informatiques ;
11. Archivage physique et électronique ;
12. Communication ;
13. Experts techniques dans le domaine d'agroforesterie, de l'agronomie, de la transformation des produits agricoles, du contrôle des bâtiments, de l'agro-industrie ;

Les prestataires qui travaillent déjà avec le PFDE sont priés de reconstituer leurs dossiers.

Les propositions, indiquant au plus trois (3) domaines d'activité, doivent être déposées au siège du PFDE, au plus tard le mardi 30 juin 2020 à 14heures30. Elles devront obligatoirement être présentées sous pli fermé portant uniquement la mention : «manifestation intérêt pour constitution de son fichier fournisseurs de l'année 2020-2021 et NE PAS OUVRIR AVANT Le 30 juin 2020 à14heures30.

Aux offres, devront être jointes les informations ci-après concernant le soumissionnaire :
- La soumission indiquant clairement le (s) domaine (s) de soumission
- Une copie certifiée conforme de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;
- La situation vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Les agréments de représentation s'il y a lieu ;
- Les certificats de satisfecit s'il y a lieu ;
- Une description détaillée de l'entreprise ou le diplôme et le CV pour les personnes physiques
- Une adresse mail fiable et permanente

Les Entreprises, fournisseurs ou prestataires figurant sur liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et de la Banque Mondiale seront écartés.

Pour d'amples informations, contacter le Projet à l'adresse ci-dessous Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) à Brazzaville, Quartier Plateau des 15 ans, numéro 1807, Rue Nkô Téléphone 06 817 06 33 / 05 616 95 74 E-mail: pfde2011@yahoo.com-République du Congo

Fait à Brazzaville, le……

La Coordonnatrice

Corine Victorine ONDZE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION

Le journal «Le Nouveau regard» a écopé d'une suspension de 3 mois pour diffamation

La plénière du collège des membres du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) s'est réunie à Brazzaville, jeudi 4 juin 2020, pour statuer sur deux affaires. L'une a porté sur la suspension de trois mois du journal «Le Nouveau regard» pour avoir publié un article diffamatoire dans son édition du 11 mai 2020, et l'autre affaire a été axée sur la question d'une journaliste animatrice de programme à la télévision congolaise, Mme Whitney Rissi Moudiongui Bissika, violentée à l'entrée de la télévision par les agents du jour assurant la sécurité du Centre national de radio et télévision (CNRTV), le 25 mars 2020. Les travaux ont été conduite sous la direction de Philippe Mvouo, président du Conseil supérieur de la liberté de communication, en présence du vice-président Jean Pierre Ngoma, de l'ensemble des hauts conseillers et des collaborateurs de cette institution.

Philippe Mvouo (au premier plan) et Jean Pierre Mvouo

A la fin des travaux, deux libérations ont été rendues publiques.

Dans sa parution n°245 du 11 mai 2020 à la page 4, *«Le Nouveau regard»* avait publié un article sous le titre *«Les suspicions d'un ultime coup d'Etat persistent-elles? Le colonel Gervais Akouangué, commandant de la Garde républicaine (GR) a été évincé».* Ce dernier s'est plaint auprès du Conseil supérieur de la liberté de communication.

A l'audition du directeur de publication, aucune preuve n'a été apportée sur ces allégations et il a été présenté des excuses au colonel Gervais Akouangué.

Le directeur de publication du *«Nouveau regard»* a déclaré qu'il avait été induit en erreur par sa source.

Pour réprimer la faute et conformément à la loi, le Conseil supérieur de la liberté de communication a prononcé une sanction de suspension de parution d'une de trois mois parce que l'article publié a porté atteinte au droit du plaignant.

Le Conseil a décidé de mettre le directeur de publication du journal à la disposition de l'Union professionnelle de la presse du Congo (UPPC), association d'autorégulation, pour un stage d'imprégnation des notions de base de la profession de journaliste.

La dernière délibération a porté sur l'agression de Mme Whitney Rissi Moudiongui Bissaka, collaboratrice externe de Télé Congo, à son lieu de service, le 25 mars 2020.

La journaliste animatrice n'était pas informée des nouvelles dispositions prises par sa hiérarchie en rapport avec la lutte contre la pandémie de COVID-19 ; l'accès à la télévision était dorénavant subordonné à une liste déposée à la guérite. Malheureusement, le 25 mai 2020, elle a été empêchée d'entrée par les agents de la garde, au motif que son nom ne figurait pas sur la liste des personnes autorisées ce jour à accéder à la télévision nationale.

Après une dispute, l'ordre était donné par le chef de poste de la mettre hors de la cour du CNRTV.

Cette mesure a occasionné des bousculades. Le Conseil, en se référant au code de déontologie, a rappelé avec insistance que ce texte fait obligation aux organes de presse publics et privés de protéger les journalistes de leurs rédactions dans l'exercice de leur profession. Le Conseil a exprimé sa profonde indignation devant la propension des agents de la Force publique à faire usage de la violence à l'égard des personnels de l'information et de la communication. Il a condamné fermement l'agression physique subie par la journaliste.

Clôturant les travaux, Philippe Mvouo a rassuré les membres du Conseil: *«Nous allons continuer notre travail de régulation, qui nous appelle de temps en temps à nous pencher sur toutes les formes d'affaires possibles soumises à notre examen. C'est cela aussi la régulation, c'est à dire régler des litiges entre journalistes, entre médias, entre médias et pouvoirs publics, entre citoyens liés aux problèmes de communication.»*

Le président du Conseil a lancé une interpellation aux médias sur l'impartialité, la tempérance et l'objectivité, qui sont des notions de valeur et de qualité.

Philippe BANZ

Editorial

Mort en direct

La société de communication dans laquelle le 21è siècle nous a fait entrer est un véritable miroir. Elle nous donne à voir les beautés et les laideurs du monde. Nous les voyons en même temps. Elles suscitent en nous les mêmes émotions. Et nous pleurons, nous indignons ou nous angoissons en même temps. L'effroyable hécatombe que cause l'épidémie du Coronavirus fait trembler de crainte.

Puis est venue l'image choc d'un Noir américain agonisant à la face du monde, sous le poids inflexible d'un policier blanc apparemment indifférent aux derniers râles de l'homme à terre. Il avait comme noms George Floyd. Son dernier souffle, *«je ne peux pas respirer»,* a débloqué les consciences du monde sur les violences policières. Il a sorti le monde de l'indifférence face à la souffrance des autres.

Mais aussi bien la pandémie du coronavirus que le lynchage de George nous ramènent au centre de l'essentiel de la vie en société. Elle est solidarité. Toutes ces foules qui se lèvent aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, en Australie et même au Japon, que nous disent-elles? Quel langage nous tiennent-elles avec des mots nouveaux qui nous sortiraient de notre apathie habituelle et de notre haussement d'épaules?

En réalité, aucun. Des images de bastonnades mortelles, nous les avons déjà vues. De voir des foules immenses envahir Washington et protester ne doit pas nous faire oublier que le Pasteur Martin Luther King avait, lui aussi en son temps, posé son genou à terre pour implorer l'égalité des droits. Il y a donc fort à parier que demain demeure comme hier et comme aujourd'hui. Tant que la maltraitance des Noirs aux Amériques ne conduira pas à la volonté de changer.

Changer partout. Pas seulement chez les policiers blancs, trop habitués à cogner et à ne pas se poser de questions, à l'abri de la loi. Changer chez les Noirs aussi, trop souvent fournissant le prétexte à établir l'horrible équation *«Noirs = Délinquants».* George Floyd, rappelons-le, fut arrêté le 25 mai à Minneapolis parce qu'il tentait de changer un faux billet de 20 dollars. On ne mérite certes pas la mort pour un délit de ce genre, mais il y a en face comme une démangeaison aux doigts pour dégainer et gâcher une vie au moindre prétexte. On le sait.

Changer aussi en Afrique! C'est la terre de partance des Américains noirs. C'est le continent qui devrait s'indigner au maximum chaque fois que l'un de ses fils est soumis à des sévices en quelqu'endroit que ce soit. Cette fois, certains de nos dirigeants ont protesté; quelques capitales se sont soulevées, mais il n'en a toujours pas été ainsi.

Que nous disent des noms comme Rodney King et autres Trayvon Martin en 2012 ; Eric Garner (2014) ; Michael Brown: (2014) et autres Alton Sterling (2016), anonymes devanciers, parmi des centaines d'autres, de George Floyd ? Quel rôle n'étions-nous pas capables de percevoir d'ici, en Afrique? Quelle douleur ne pouvions-nous reconstituer devant des procès qui avaient lieu ou non après ces meurtres, suscitant quelques bouffées de fièvre locales, bien vite retombées ?

Nous avons été absents du concert des protestations. Peut-être parce que nous étions occupés à nos propres problèmes? Ou peut-être parce que nous avons, dans nos prisons ou en dehors, nos propres genoux étouffant des vies protestataires? La paille et la poutre restent telles même à propos de frères au loin.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MUNICIPALITÉ

Cinquième session ordinaire du Conseil départemental et municipal de Brazzaville

Une semaine après la tenue de la session extraordinaire qui a élu Dieudonné Bantsimba pour présider aux destinées de la mairie de Brazzaville et après la crise qui a secoué le Conseil départemental et municipal de Brazzaville au début de cette année, les conseillers locaux ont renoué avec les sessions. Dimanche 31 mai 2020, ils se sont retrouvés à la mairie centrale pour l'ouverture de leur 5e session ordinaire administrative, afin d'examiner sept affaires à caractère administratif, ainsi que le budget exercice 2020. Il s'agit, entre autres, des affaires portant sur «projet de délibération portant examen et approbation du compte de gestion du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, exercice 2019»; «projet de délibération portant examen et adoption du budget du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, exercice 2020»; «projet de délibération portant modification de la délibération du 22 février 2018, portant détermination des modalités de gestion en régie indirecte, des parkings payants, en délibération portant détermination des modalités de gestion, en régie indirecte des aires de stationnement payant dans le périmètre urbain de Brazzaville».

Photo de famille

Dans son discours d'orientation, Dieudonné Bantsimba a indiqué que cette session donnait l'opportunité aux élus locaux d'examiner les affaires à caractère administratif ainsi que le budget communal, exercice 2020. *«Notre session se tient également dans un contexte de crise sanitaire aigue créée par la survenue de la pandémie de la maladie à coronavirus, la COVID-19, qui a bousculé et déstabilisé l'environnement économique, politique et social, au point d'imposer un nouvel ordre mondial. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'instar des grandes puissances qui sont préoccupées par la gestion de la pandémie de la COVID-19 qui a fortement bouleversé le fonctionnement de différentes composantes socio-économiques à l'échelle du monde, le Congo voit son taux de prévalence augmenter, au point de susciter l'implication de la population en général, et celle de Brazzaville en particulier, à la vulgarisation et à l'observation des mesures barrières en vue d'en juguler la progression. Les conseillers locaux et les administrateurs maires sont invités à poursuivre les campagnes de sensibilisation dans leurs circonscriptions respectives par des actions de proximité, en mettant en place des cellules de veille dans les quartiers et blocs. Face aux aléas qui accablent le quotidien des Brazzavillois qui ne cachent plus leurs incertitudes, leur angoisse et leurs peurs, donnons-leur la chance d'avoir foi en l'avenir. Le plus important et le plus urgent est de transformer les revendications légitimes des citoyens en projets urbains prioritaires que nous allons très vite arrêter ensemble, dans la continuité du quinquennat aujourd'hui à mi-parcours. Il s'agira de redynamiser les services municipaux et redonner confiance au personnel; permettre l'amélioration du réseau de voiries urbaines; renforcer l'assainissement de nos quartiers et leur équipement en infrastructures de base; lutter contre le phénomène d'érosion et d'ensablement; permettre de mieux lutter contre l'insalubrité, la violence urbaine, l'incivisme; respecter les règles d'urbanisme dans les différentes constructions».*

Pierre Cébert Ibocko Onangha, préfet du département de Brazzaville, a, dans sa communication, interpellé les élus locaux sur le respect des lois qui régissent les collectivités locales. *«Depuis le 14 avril dernier, le gouvernement a mis un terme au mandat du premier président de la présente mandature pour le non-respect des lois. Egalement l'inexistence de documents programmatiques du budget et du programme d'activités, exercice 2020; l'existence d'un climat d'incompréhension et de quasi insoumission des uns et des autres tant au sein de l'exécutif municipal que du conseil lui-même, par le manque de transmission des documents d'expression du bureau exécutif ainsi que certains actes à transmission obligatoire à destination de la tutelle; les velléités d'implosion caractérisées par la circulation de pétitions au sein même du conseil; la confusion des rôles engendrant des crises d'autorité vis-à-vis de certains collaborateurs, par exemple dans les attributions régaliennes de l'ordonnateur et du comptable; plusieurs indélicatesses heurtant tant la culture que la pratique administratives ont été décelées au niveau de votre entité et qui ne pouvaient nullement inspirer un management public plausible.»*

Pour le préfet de Brazzaville, des responsabilités très précises reposent sur l'action de l'édile. Il ne s'agit pas de les déborder. *«En effet, Brazzaville est une circonscription administrative territoriale de la collectivité locale jouissant d'un statut particulier. Le maire de la commune de Brazzaville est le président du conseil départemental et municipal qui est une collectivité locale selon la loi n°7 du 6 février 2003, et en même temps représentant de l'Etat. Sous l'autorité du préfet du département de Brazzaville à qui il rend compte, le maire est dans la commune, le dépositaire du pouvoir de l'Etat. Il est l'officier d'Etat civil, il tient les registres, délivre les actes relatifs aux naissances, mariages, décès et en assure la conservation. Il exerce le pouvoir règlementaire par voie d'arrêtés ou de décisions. Le président du conseil départemental et municipal, maire de Brazzaville n'est nullement un magicien appelé à opérer des numéros de spectacle esseulé et le reste des acteurs de simples spectateurs. Il n'est nullement le patron d'une entreprise familiale appelée à fructifier les ressources parentales au détriment du grand public (…)».*

Cette 5e session ordinaire administrative prendra fin le 10 juin prochain. En marge de la session, Guy Marius Okana, qui a assumé l'intérim à la tête du Conseil pendant deux mois, a passé le témoin à Dieudonné Bantsimba.

Pascal BIOZI KIMINOU

ALBINISME

Don de kits et condamnation du sit-in sauvage

Une trentaine de personnes vivant avec l'albinisme sur les 370 que comptent la ville de Brazzaville ont reçu des kits composés de vivres et non vivres, ainsi que des masques de protection de la part du Gouvernement, notamment du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire. L'association Jhony Chancel pour les albinos (AJCA) a servi de canal pour atteindre les ayant droits, à travers une cérémonie qui s'est déroulée le 30 mai 2020, au siège de cette association à Brazzaville. Elle a commencé par une prière pour rendre grâce à Dieu et recommandé cette activité entre ses mains.

Jhony Chancel Ngamouana remettant des kits aux bénéficiaires

Pendant le confinement nous avons réalisé la première phase de remise de kits, et ça c'est la deuxième phase. Nous allons par la suite nous préparer pour faire la troisième phase. Comme vous le savez, le président de la République avec tout le Gouvernement avait interdit le rassemblement de plus de cinquante personnes, par conséquent, nous avons plus de 360 membres dans notre association, donc, nous faisons palier par palier afin de ne pas briser les lois édictées par le Gouvernement de notre pays», a déclaré Jhony Chancel Ngamouana, président de l'AJCA.

Deux des bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction. *«Nous remercions le ministère des Affaires sociales d'avoir pensé à nous les albinos en cette période difficile du coronavirus»,* a souligné le premier. Le second a pour sa part, affirmé : *«Nous avons reçu beaucoup de choses, parmi lesquelles les masques pour nous protéger et protéger les autres contre la pandémie du coronavirus».*

Pendant cette cérémonie, le président de l'association Jhony Chancel pour les albinos a fustigé à travers une déclaration, le comportement d'une plateforme ayant fait appel aux personnes vivant avec handicap, le 8 mai dernier pour prendre d'assaut le ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire pour réclamer ce qui leur reviendrait de droit. *«Nous ne sommes pas dans la démarche menée par cette plateforme dépourvue de reconnaissance juridique et ayant agi sans l'autorisation d'autorités habiletés de ne plus mettre en exergue les organisations des personnes vivant avec handicap, et de ne point parler et agir en leur nom et à leur place. Nous condamnons très fermement cet acte. Nous pensons que la plateforme qui a initié ce sit-in l'a fait pour ses propres intérêts. Nous lançons un appel aux personnes atteintes d'handicap de ne pas se laisser manipuler par des gens qui ne regardent que leurs propres intérêts, car, nous pensons que le président de la République a pesé de tout son poids pour mettre en place le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap».*

Par conséquent, a-t-il rappelé, *«l'unique organe habileté à régler les problèmes des personnes vivant handicap c'est le Conseil consultatif. Nous rappelons que la personne vivant avec handicap est d'abord un citoyen congolais, et nous devons savoir qu'elle a des droits, mais aussi des devoirs. Les personnes atteintes d'handicap ne sont pas au-dessus de la loi, ni des hors la loi. Elles doivent se conformer aux lois en vigueur dans notre pays, en vue de sa bonne marche. Cette façon d'agir pourrait mettre à mal le partenariat entre les organisations des personnes vivant avec handicap et le ministère des Affaires sociales Aussi, nous réitérons encore notre soutien au ministère des Affaires sociales».*

Soulignons que l'AJCA exerce depuis 2012. Elle dispose d'une clinique qui lui permet de soigner gratuitement les inconforts lier à l'albinisme.

Alain P. MASSAMBA

SCHLUMBERGER

Le personnel en grève

La société Schlumberger Logelco.Inco, l'une des sociétés multinationales au rayonnement bien assuré au Congo et à l'international subit les effets de la grave crise sanitaire mondiale. Le coronavirus impacte lourdement les activités productives et les actions sociales à l'intérieur même de l'entreprise. Les employés se sont réunis en assemblées générales avec pour objectif : dénoncer la violation des procédures légales de mise en chômage économique et, donc, des droits fondamentaux des travailleurs.

En effet, pendant la période de confinement, la société a envoyé des lettres de mise en chômage. Que beaucoup d'employés n'ont pas reçu, ne pouvant aller consulter leur boîte mail. Le 27 mai, la grève a été proclamée. Les travailleurs estimaient être dans leur bon droit.

D'ailleurs au début du mois de mai, le 4 précisément, le syndicat patronal avait pris une mesure demandant aux employeurs de surseoir à toute procédure de mise en chômage économique des travailleurs du fait du confinement. La direction départementale du travail a tenté une conciliation. Direction et fédération se rejettent la responsabilité de l'échec.

Depuis lors, trois assemblées générales ont eu lieu. Elles ont rappelé les exigences très souvent exprimées. Elles ont abouti à la décision d'entrer en grève le 27 mai.

«Nous sommes dans un pays de droits. Il y a des lois et des textes en vigueur. La compagnie doit les respecter, les travailleurs aussi. Nous sommes en train de passer des moments difficiles dans le pays, il y a un cas de force majeur dans le monde entier suite à la pandémie COVID-19. Ça n'entraine pas mal de problèmes financiers au niveau des entreprises et pas seulement pour l'aspect sanitaire. La baisse du prix du baril du pétrole n'a pas arrangé les choses. Tenant compte de cela, la loi permet aux entreprises de procéder à des mises en chômage, mais cela doit se décider devant une commission de litiges. Pourtant, à notre supplice, Schlumberger est venu ajouter d'autres épreuves», a déploré Cleche Assianat, secrétaire général de la section syndicale de la société.

Des travailleurs observant un sit in devant le siège de la société

Madocie Déogratias MONGO

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°354/2020/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	20577 du 02-09-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.048,20m²	QUARTIER FLEUVE CONGO	POOL	OKOUYA MAKOUKA Sophie
2	21452 du 11-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.220,73m²	QUARTIER NKOMBO MATARI	7-BZV	IBARA née BIBOUSSI NSIKASSISSA Elsie Léda
3	14918 du 12-09-16	Sect P1, bloc 52; Plle 06 bis (ex.6) ; Sup : 1.040,68m²	7b, RUE MFOA	3-BZV	BOUKA IPANGA Christian
4	21415 du 03-02-20	Sect A, bloc 64; Plle 7bis ; Sup : 762,85m²	QUARTIER TOLINGANA	LIKOUALA	MALANDA NDOUDI Edgard
5	20371 du 1er 07-20	Sect P8, bloc 8 ; Plle 10bis ; Sup : 207,01m²	23TER, RUE KIKOUIMBA	4-BZV	IGBOKA CHIBUZO Paul
6	21434 du 09-03-20	Sect P16A, bloc 68 ; Plle 24 (ex 18) ; Sup : 252,91m²	125, RUE BOUENZA	6-BZV	OBOA TABAKA Seroni Durel
7	21414 du 03-02-20	Sect B, bloc 96 ; Plle 2 ; Sup : 246,42m²	QUARTIER BAKANDI	LIKOUALA	MALANDA NDOUDI Edgard
8	21090 du 13-12-19	Sect P3, bloc 99 ; Plle 2 ; Sup : 469,25m²	20, RUE LOUANGO	3-BZV	SYLLA Mouctar
9	21367 du 25-02-20	Sect AT2, bloc 83 ; Plle 15 ; Sup : 359,14m²	2, RUE NGOUALA TABOULA	7-BZV	Enfants NTSESSANI
10	21124 du 23-12-19	Sect C, bloc -; Plles 3 et 18 ; Sup : 800,00m²	KINTELE	POOL	MONZEMOU Elota Clavis
11	21125 du 23-12-19	Sect -, bloc -; Plle 5 ; Sup : 400,00m²	KINTELE	POOL	MONZEMOU Elota Clavis
12	21030 du 26-11-19	Sect P16, bloc 8 ; Plle 23 ; Sup : 478,67m²	160, RUE BOUNDJI (QUARTIER PETIT-CHOSE)	6-BZV	BOUKA IBOUNIA Leslie Merveille
13	21499 du 23-03-20	Sect P10, bloc 162 ; Plle 4 (ex 4 et 9) ; Sup : 558,90m²	38, AVENUE JACQUES OPANGAULT	5-BZV	MALELA Armand Sosthène
14	21347 du 14-02-20	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 400,00m²	QUARTIER LIFOULA	POOL	ABIJURU Menriette
15	21029 du 26-11-19	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 500,00m²	VILLAGE MOUTOH	POOL	BOUKA-IBOUNIA Akouba Marie Pierre Honore
16	21469 du 16-03-20	Sect P12, bloc 108; Plle 01 ; Sup : 282,22m²	34, RUE LINZOLO	6-BZV	MBONGO KOUMOU née KPOTOGBE DZATOUGBE M. A
17	19428 du 26-04-18	Sect W, bloc 22; Plles 23 à 30 ; Sup : 2.132,00m²	RUE ANKARI	6-BZV	MOUSSAYANDI Maurice Raymond
18	16931 du 26-10-17	Sect BD, bloc 182; Plle 2 ; Sup : 347,04m²	17, RUE EMILE BIAYENDA	6-BZV	GANTSELE Jacques
19	20936 du 28-10-19	Sect -, bloc -; Plle 1 ; Sup : 488,07m²	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE (KINTELE)	POOL	ELENGA-ITOUA Audriche Destin
20	21531 du 10-04-20	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 15.000,00m² soit 1ha50a00ca	LIFOULA	POOL	NTSIBA Gervais
21	21510 du 26-03-20	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 2.546,56m²	KELLE	CUVETTE-OUEST	OSSA Richard
22	21457 du 12-03-20	Sect P10, bloc 66 ; Plle 1 ; Sup : 197,76m²	80, RUE TSABA	5-BZV	OSSENGUE Nono Noël
23	12013 du 25-02-15	Sect BD, bloc -; Plle 12 ; Sup : 388,00m²	6, RUE LOUARI (MASSENGO)	9-BZV	Enfants TSUINI
24	19251 du 05-03-18	Sect P11, bloc 52; Plle 8 ; Sup : 276,15m²	685, RUE SAINTE ANNE	5-BZV	ELENGA Hubert Dieudonné Marcel
25	21334 du 10-02-20	Sect P4, bloc 47; Plle 01 ; Sup : 368,93m²	50, RUE DJAMBALA	4-BZV	BOUANOBINE LECKOMBA Echa Carelle
26	21404 du 02-03-20	Sect CH, bloc 44; Plle 06 ; Sup : 422,84-m²	AVENUE IBALICO (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	OBEL Aimée Rachel
27	20861 du 11-10-19	Sect P2, bloc 49 ; Plle 9 ; Sup : 177,72m²	116, RUE HAOUSSAS	3-BZV	EBOKE OKOKO APPO Edna Garcia
28	20942 du 30-10-19	Sect P13C, bloc 13; Plle 13bis ; Sup : 225,08m²	RUE NON DENOMMEE (CITE DES 17)	7-BZV	NGOUAKA Roddy Firmin
29	21168 du 30-12-19	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 2.852,36m²	KINTELE STADE	POOL	Jean Jacques BOUYA
30	21365 du 24-02-20	Sect -, bloc 25; Plles 166 et 167 ; Sup : 800,00m²	QUARTIER BILOLO	9-BZV	NGOMBE ATSONO Daly Raïssa
31	21588 du 19-05-20	Sect P10, bloc 126; Plle 5 (ex.3) ; Sup : 459,47m²	106, RUE ABOLO	5-BZV	ONDELE Marcel
32	21432 du 06-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 332,40m²	QUARTIER 611 MONT BOUKIERO	9-BZV	MOUBIE Stéphane Siméon
33	21397 du 02-03-20	Sect P7suite, bloc 08; Plle 24 ; Sup : 502,94m²	1639, RUE ALBERT MAMPIRI	4-BZV	MAFOUTA née NGOMBO Alphonsine
34	21139 du 26-12-19	Sect J, bloc 46 ; Plle 8 ; Sup : 189,74m²	O.C.H (LOGEMENT J-005/V)	4-BZV	BOKAMBA YANGOUMA Cédric Aymar
35	21438 du 10-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 656,06m²	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	DONGOU Armel Silvère
36	21439 du 10-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m²	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	DONGOU Armel Silvère
37	12722 du 26-06-15	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 10.000,00m² soit 1ha	YIE	POOL	MOHONDIABEKA Urbain
38	21082 du 11-12-19	Sect CG, bloc 105 ; Plle 17 ; Sup : 361,00m²	26, RUE EDZONGO (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	TSOKINI-Dieudonné
39	19536 du 08-06-18	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 40.800,00m² soit 4ha08a00ca	KOMBO MATARI	7-BZV	NTSIBA Gervais
40	19664 du 09-11-18	Sect P16, bloc 38 ; Plle 11 ; Sup : 234,89m²	55, RUE A. A NETO	6-BZV	OKAKA Thérèse
41	21516 du 30-03-20	Sect J, bloc 60; Plle 21 ; Sup : 418,57m²	RUE PIERROT MOUZABAKANI	3-BZV	MVOUENZE Dina Erica Syrlie
42	21593 du 20-05-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 196,54m²	47BIS, RUE PAUL MBANEYA	7-BZV	Enfants MPIKA
43	21463 du 13-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 386,22m²	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ECKOUNDA OPOMBO Roland
44	21461 du 13-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 820,36m²	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	ECKOUNDA OPOMBO Roland
45	21462 du 13-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 796,66m²	RUE WILLY ETOKA	9-BZV	ECKOUNDA Destinée Ange

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 04 juin 2020

Le Chef de Bureau,

Gilbert MBANDZA.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Remise de kits aux directeurs départementaux pour renforcer la plateforme «Mes cours à la maison»

En vue d'apporter de la valeur ajoutée à la plateforme «Mes cours à la maison» et renforcer son dispositif, le ministre de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, a procédé vendredi 29 mai dernier, à la remise des kits de cours polycopiés aux directeurs départementaux de l'Enseignement technique et professionnel. C'était à l'occasion de la réunion d'évaluation de la rentrée administrative au sortir du confinement qu'il a présidée au lycée Technique industriel du 1er mai, à Brazzaville. En présence du préfet du département de Brazzaville et des partenaires sociaux. A cet effet, le ministre Fylla a lancé un appel pressant à l'endroit de l'ensemble de la communauté éducative (personnel administratif enseignants, élèves syndicats et parents d'élève) de veiller au respect des mesures barrière «Car nos vies en dépendent», a-t-il souligné.

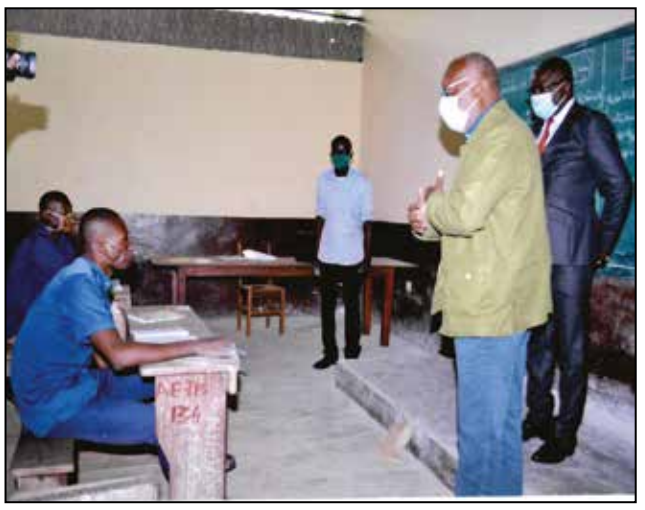

Le ministre Fylla pendant la rencontre

Ces cours polycopiés destinés aux élèves de classes d'examen des deuxièmes années BET et CEFA, des classes de Terminale des lycées et de fin de cycle des établissements d'enseignement professionnel viennent de renforcer le dispositif de cette plateforme «Mes cours à la maison» dont le travail est bien apprécié dans l'opinion, malgré quelques failles qui mériteraient d'être corrigées. Une opportunité pour les apprenants de suivre les cours en PDF à la maison, pendant le confinement. Mais cette expérience encore nouvelle dans le pays, n'a pas comblé toutes les attentes, comme l'explique le directeur général de la Grande école numérique du Congo, Vuvu Massia: *«La plateforme a été fréquentée, mais pas suffisamment, puisque c'est nouveau. Nous avons eu moins de 10% d'élèves qui ont pu se connecter passant par leurs amis pour récupérer les cours qui ont été téléchargés. Donc, à partir de cela, les chiffres sont un peu faussés.»*

La directrice générale de Clavis Atlas services, Flavie Oyabi Lombo, a justifié la création de la plateforme *«Mes cours à la maison». «En tant que partenaire dédié du METPFQE depuis plusieurs années déjà et fort du projet réforme du système éducatif, la société Clavis Atlas services a proposé, lors de la deuxième édition du salon de l'orientation scolaire universitaire et professionnelle, plusieurs pistes dont celle de la révision des méthodes pédagogiques avec, en outre, la mise en place d'un environnement numérique de travail pour les formateurs et les apprenants. Il venait donc à propos face à l'urgence de la situation qui prévalait de trouver un dispositif fiable et suffisamment accessible. C'est ainsi que le programme de la création de la plateforme ''Mes cours à la maison'' a été présenté et validé»*, a-t-elle rappelé.

Pour sa part, le directeur départemental de l'Enseignement technique et professionnel de Brazzaville, Félicien Ibouanga, a indiqué que ces cours polycopiés seront transmis dans les différents établissements et remis aux élèves et aux enseignants pour continuer la formation. *«Nous avons des fascicules de tous les cours, notamment les derniers chapitres qui n'ont pas été enseignés pendant les cinq semaines de cours»*, a-t-il dit.

Le ministre Antoine Thomas Nicephore Fylla Saint-Eudes a indiqué que la réouverture de *«nos écoles doit obéir au strict respect des mesures sanitaires édictées par les autorités sanitaires»*. Il a rappelé en substance que c'est dans ce contexte que lui et son homologue de l'Enseignement primaire et secondaire avaient approuvé par arrêté conjoint, le protocole sanitaire relatif à la réouverture et au fonctionnement des établissements scolaires dans le cadre de l'urgence sanitaire à la pandémie à COVID-19, présenté par la ministre de la Santé. Ce protocole précise les modalités pratiques de la mise en œuvre du plan de déconfinement en faveur de la réouverture des établissements scolaires. *«C'est ainsi qu'il vous sera désormais demandé de respecter: le maintien de la distanciation sociale physique, l'application des gestes barrières, la prévention de l'infection, le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, l'information et la communication. C'est pour dire que nous devons désormais adopter un comportement différent de celui d'avant la pandémie à COVID-19»*, a-t-il martelé. A cet effet, le ministre Fylla a lancé un appel pressant à l'endroit de l'ensemble de la communauté éducative, à savoir le personnel administratif, enseignants, élèves, syndicats et parents d'élèves *«de veiller au respect des mesures car nos vies en dépendent.» «J'exhorte les chefs d'établissements à afficher ce protocole sanitaire à l'entrée des établissements et de chaque classe pédagogique»*, a-t-il souhaité.

Rappelons qu'en effectuant la visite des structures sous tutelle lors de la reprise des cours, après le confinement, le ministre Fylla, outre l'aspect pédagogique auquel il a mis un accent particulier, il a, une fois de plus, insisté sur l'observation des gestes barrières contre le coronavirus.

Pascal-Azad DOKO

COVID-19

Les chefs d'entreprises font des propositions

Le confinement de la population a été, on le sait, l'une des mesures de riposte contre le COVID-19. De nombreuses entreprises ont été contraintes d'arrêter totalement ou partiellement leurs activités durant ces deux mois de confinement. Dans son édition du 29 mai 2020, La Semaine Africaine relevé l'impact économique et financier du confinement sur la vie des entreprises. Notamment les niveaux des baisses d'activités, les chutes des chiffres d'affaires et le niveau de chômage occasionné (suppression d'emplois, réduction du personnel, etc.). Nous revenons dans ces colonnes sur les attentes des entreprises ou les propositions des chefs d'entreprises en vue de faciliter la relance des activités.

En dépit du déconfinement décrété, la machine économique a du mal à se remettre en route, tout le monde le ressent. Normal, il n'était pas attendu que cela se fasse automatiquement. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra du temps, plusieurs mois pour que les entreprises retrouvent le rythme d'activités d'avant le confinement. D'ailleurs, plusieurs entreprises qui étaient déjà fortement en crise économique et financière avant le COVID-19 pourraient ne plus redémarrer. Le confinement est pour ainsi venu leur donner le coup de grâce…

Il apparaît donc indispensable que le Gouvernement prenne des mesures de soutien aux entreprises, ou tout au moins les accompagne pour qu'elles redémarrent. Car il faut craindre qu'il y ait des nombreux dépôts de bilan, ou de nombreuses cessations de capacités de paiement, ou des pertes de fonds de roulement de la part nombreuses entreprises, ce qui aurait un impact très considérable sur le système financier national.

A Pointe-Noire, capitale économique du pays, La Semaine Africaine a recueilli auprès des chefs d'entreprises leurs craintes, leurs doléances et leurs propositions à l'attention des autorités politiques, afin de permettre aux entreprises de relancer sereinement leurs activités.

Des soutiens économiques et financiers

Interrogé, un patron d'une société de la place de Pointe-Noire suggère qu'il faut que les banques soutiennent rapidement les entreprises pour relancer leurs activités. *«Je pense que le Gouvernement doit négocier avec la Banque Centrale, afin que celle-ci soutiennent les banques commerciales qui, à leur tour, vont accorder des facilités aux entreprises. Ce sera, par exemple, à travers des reports des échéances ou rééchelonnement de remboursement des crédits déjà contactés auprès des banques. Cela peut aussi se traduire par geler les agios, faciliter l'accès aux découverts, annuler certaines pénalités échues pendant les mois de confinement, renflouer les trésoreries, etc.»,* dit-il.

De nombreux acteurs économiques pensent que c'est le moment favorable pour que l'Etat paye ce qu'il doit aux entreprises (dette intérieure), afin de redonner du souffle et donc relancer l'économie. Et pour les entreprises du secteur des transports, il y a lieu de supprimer, temporairement, ou tout au moins de réduire considérablement les taxes sur les points de péages sur les différentes routes nationales.

Presque tous les chefs d'entreprises interrogés par La Semaine Africaine demandent qu'il y ait un report des échéances des impôts et taxes, ou une suspension de la TVA, par exemple.

«Moi, je pense qu'il faut, entre autres mesures, accorder aux entreprises une période de report d'au moins 3 à 6 mois pour la remise d'impôts directs (sur les bénéfices par exemple). De même, instaurer des imputations d'impôts. C'est-à-dire autoriser aux entreprises ayant des crédits d'impôt IS ou TVA de les compenser intégralement ou partiellement pendant la période considérée», suggère un autre chef d'entreprise, très affligé.

Cependant, certains autres patrons d'entreprises veulent profiter de cette crise pour se faire du beurre. A l'exemple de cet exportateur de bois qui souhaite une augmentation des quotas d'exportation à plus de 50%, contre 15% actuellement, ou encore cet entrepreneur de la sous-traitance pétrolière qui demande une réduction des impôts forfaitaires. Mais n'ont-ils pas vraiment raison quand on sait que le cours du baril a drastiquement baissé, entrainant dans sa chute les autres matières d'exportation, parmi lesquelles le bois ?

Le Gouvernement prendra-t-il en compte les propositions des chefs d'entreprises et associations professionnelles ? On attend de le savoir. Mais déjà, Ludovic Ngatsé, le ministre délégué en charge des Finances et du budget, a entrepris un tour des syndicats patronaux et ONG professionnelles pour recueillir leurs propositions, en vue d'élaborer un programme national de relance de l'économie.

Jean BANZOUZI MALONGA

Coup d'oeil en biais

A Poto-Poto, des policiers perquisitionnent par erreur une maison

Une maison, sis 19 ter, rue Bakoukouya, à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, a été perquisitionnée par erreur. La scène s'est passée le jeudi 4 juin dernier, aux environs de 19h45. Le propriétaire, Aymard, dormait tranquillement dans sa chambre, avant d'être réveillé par un bruit assourdissant: des policiers ont fait irruption chez lui, arrivés à bord d'une Toyota BJ et d'une Toyota Hilux. Ils ont commencé à casser le mur de la chambre des enfants avant de se rendre compte qu'un suspect leur avait donné de fausses indications sur un hold-up.

Ferveur pour le ramassage des chenilles à la Patte d'Oie à Brazzaville !

Dame nature a tellement comblé les Congolais que par moments, elle les nourrit sans grand effort de leur part. A la forêt de la Patte d'Oie, par exemple, un véritable grenier naturel, selon les saisons, une véritable fièvre s'est emparée de nombreux Brazzavillois vendredi 5 juin dernier. Ils y ont fêté l'apparition des chenilles. Enfants, jeunes, adultes, hommes comme femmes l'ont pris d'assaut, du côté du Tennis club de Brazzaville. C'était la ruée vers les chenilles. Quand certains chantaient, d'autres dansaient pendant le ramassage de ces bestioles comestibles! C'est que, pour certains ménages, grâce aux chenilles ils peuvent maintenant manger pendant quelques semaines à bas prix.

Menace sur les médecins des hôpitaux publics

Les médecins exerçant dans les hôpitaux publics du pays vivent dans la hantise d'une circulaire du ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, leur enjoignant d'assurer par semaine au maximum deux journées de consultation externe et une garde. En clair, pour une reprise en main vigoureuse, madame le ministre s'attaque à l'absentéisme chronique de nombre de médecins n'accomplissant pas leurs obligations de service public au profit de leurs cabinets et laboratoires privés où ils attirent des patients-clients.

Encore deux décès liés au COVID-19 au Congo

Deux décès ont été enregistrés entre le 3 et le 5 juin 2020. Dans un communiqué du Comité technique de riposte publié samedi 6 juin, il est indiqué que le premier est une femme de 53 ans dont le test post-mortem a été positif. Le second est un ressortissant étranger de 58 ans dont la nationalité n'a pas été précisée. Tous deux sont décédés à Pointe-Noire. A ce jour, le total des décès liés au Covid-19 est porté à 22. Sur un total de 423 tests réalisés en trois jours, il a été décompté 48 cas positifs, 28 patients contrôlés négatifs ont été déclarés guéris. Le cumul des cas positifs depuis le début de l'épidémie est de 683, dont 210 guéris.

Violeur en cavale à Brazzaville !

Jeudi 4 juin dernier, après avoir violé une fille de 12 ans, un homme a pris la fuite, abandonnant sa victime dans un buisson au bord de la Corniche, le long du fleuve Congo, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. La petite se rendait au marché quand cet homme inconnu a fondu sur elle, l'a traînée à l'endroit où il a abusé d'elle. Repérée par des passants qui ont saisi la police, la pauvre fille a été conduite au service d'urgence de l'hôpital de base du quartier où les examens médicaux ont décelé une fracture de l'humérus gauche. Les parents ont porté plainte... La police est aux trousses du violeur.

Deux hommes se ruent sur les produits avariés !

La direction générale de la concurrence et la répression des fraudes commerciales a procédé samedi 6 juin 2020, à l'incinération de 5 tonnes et demi de produits alimentaires (boissons, poissons congelés, aliments pour nourrisson, médicaments et autres vivres frais, etc.) avariés saisis dans le commerce de la capitale. L'opération d'incinération s'est faite devant la presse nationale, à environ 45 kilomètres au nord de Brazzaville, sur la route nationale n°2. L'insolite c'est que deux hommes n'ont pas hésité à se ruer sur ces vivres impropres à la consommation et tenté de les retirer du brasier, dans l'espoir peut-être d'aller les revendre à vil prix. Ils ont été appréhendés et placés en détention au poste de police le plus proche où ils méditent sur leur geste.

Respect des gestes barrières: en dépit des rappels à l'ordre, rien n'y fait

C'est peu de dire que les gestes barrières peinent à être adoptés. Et si le gouvernement n'avait pas rendu le port du masque obligatoire, nul doute que très peu en porteraient. Un ressortissant ouest-africain l'a appris à ses dépens mardi 26 mai dernier à Pointe-Noire, après bien d'autres habitants de cette ville, nationaux ou étrangers. Assis sans son masque devant la mosquée du Grand marché, il était en train de faire ses ablutions. C'est dans cette disposition que la Police l'a surpris, interpellé et embarqué sans autre forme de procès.

PARCELLE À VENDRE

- Proche de la Mairie de Moungali.
- A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya

Contact: Tél: 06 627 93 78 / 05 586 25 83

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

AGENCE CONGOLAISE POUR L'EMPLOI

Nicéphore Fylla et Paul Obambi saluent le dynamisme de la nouvelle structure

L'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE) a reçu vendredi 5 juin 2020, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, en compagnie de Paul Obambi, président de la Chambre de commerce de Brazzaville. Ils ont été reçus par Mme Noelly Oyabiki Iwandza, directrice générale de cette structure, née des cendres de l'Office national de l'emploi et de la main d'œuvre (ONEMO). La visite s'est clôturée par un point de presse au cours duquel Paul Obambi a échangé aux journalistes.

Paul Obambi (2e) Mme Noelly Oyabiki Iwandza et Nicéphore Fylla

Dans la délégation du ministre Fylla Saint-Eudes se trouvaient Jean Ngakosso son directeur de cabinet et Léonard Auxence Okombi, président du Comité de direction de l'ACPE. Celle du président de la Chambre de commerce de Brazzaville était composée notamment des vice-présidents de l'institution dont Jean Galessamy Ibombot et Gérard Ndongo, secrétaire général de la Chambre qui siège au Comité de direction de l'ACPE.

La visite s'est organisée autour de la prise de connaissance des différents secteurs de l'ACPE, dont le siège est provisoirement établi à l'Hôtel Saint François de Paule, appelé aussi Hôtel de l'ACERAC, derrière la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. Les deux délégations ont touché du doigt le fonctionnement qui héberge plusieurs sections parmi lesquelles: la Direction de l'intermédiation considérée comme le cœur du métier de l'agence, qui compte quatre services; la Direction des services informatiques et de la prospective; la Direction de l'administration des finances et des ressources humaines; la Direction de la maîtrise du risque et du contrôle; le Secrétariat à la communication.

Au cours du point de presse, le président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville (CCIAMB) a reconnu que l'agence et le secteur privé qui constitue le milieu de l'entreprise ne se parlent pas assez, et souvent ne se fréquentent pas. L'objet de la visite de ce nouvel outil mis en place par le Gouvernement permet selon lui de constater sur place son existence physique, mais aussi le contenu de l'activité de l'agence. Le but pour Paul Obambi c'est de faire que *«les entreprises fréquentent au maximum cet endroit»*. Il a indiqué que *«désormais l'agence sera visitée par de nombreux entrepreneurs, de nombreux demandeurs d'emploi et par de nombreux porteurs de projets»*.

L'un des points essentiels abordé au cours de cette visite est celui de l'échange d'informations car quelquefois les deux entités font les mêmes choses mais ne travaillent pas de manière complémentaire.

Le président de la Chambre de commerce de Brazzaville qui joue aussi le rôle de Chambre patronale au niveau du Congo a souligné le souci qu'ont les entreprises en matière d'emploi, de gestion des ressources humaines, le capital humain. Il a rappelé que *«la gestion de ce capital humain ne peut pas se faire sans la participation de l'agence»*, et a constaté avec satisfaction que l'ACPE travaille avec les outils numériques qui peuvent permettre d'être en ligne en permanence avec elle en dehors des déplacements physiques.

Quelques jours auparavant, la directrice générale de l'ACPE avait été reçue à la Chambre de commerce par son président.

Aristide Ghislain NGOUMA

INFRASTRUCTURES

Visite des chantiers de Ngamakosso et de construction de la voie d'accès à l'usine d'eau de Djiri

Accompagné de Dieudonné Bantsimba, maire de Brazzaville, et de plusieurs autorités politico-administratives locales, le ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire, des Grands travaux Jean-Jacques Bouya a visité mercredi 3 juin 2020 les travaux de Ngamakosso sur la deuxième sortie nord de Brazzaville, dont il a autorisé l'ouverture provisoire de la route à la circulation et les projets de construction de la voie d'accès à l'usine d'eau de Djiri.

Jean-Jacques Bouya et les autorités politico-administratives appréciant la route de Ngamakosso

Le ministre Jean-Jacques Bouya et sa délégation ont d'abord visité les travaux de traitement de l'érosion de Ngamakosso, exécutés par la société China Road and bridge corporation (CRBC). Débutés en septembre 2018, les travaux réalisés sont: la construction du collecteur provisoire de section 2m x1,5 sur 450 ml; la construction du collecteur de section 4m x2 sur 400 ml, la réalisation du dalot de traversée sur 21 ml; l'exécution des murs de soutènement sur 110 ml; la reconstruction des talus en béton armé de la 2e sortie nord. De nos jours, la chaussée a été reconstituée dans la zone érodée sur 110 m.

Selon Stevy Nzinga, chef de mission de contrôle, le travail a constaté à maîtriser les eaux qui ont été la cause de cette érosion. Dans un premier temps, a-t-il indiqué un ouvrage provisoire érigé a permis de travailler dans un environnement serein. Concernant les travaux restant à réaliser, le chef de mission de contrôle a cité: la reconstitution du terrain naturel (remblai) dans la zone érodée; le réglage et le traitement des talus en sac végétal, drains et plantation des vétivers, la construction du mur de soutènement en aval sur 10 ml du côté droit; la construction du collecteur à ciel ouvert en aval du projet sur 33 ml; les travaux de désensablement du viaduc en aval du projet; la construction de la dalle de couverture du collecteur sur 92 ml en aval. Ces travaux pourront prendre fin dans 4 mois.

Saluant le travail fourni, Jean-Jacques Bouya a déclaré: *«Après trois saisons sèches, nous sommes satisfaits. Cela était difficile, les érosions se traitent en continu. Malgré la situation financière que connait le pays, le Gouvernement a donné un peu de ressource pour que le travail arrive à sa fin. Aujourd'hui nous ouvrons cette chaussée pour permettre d'apprécier le compactage, profiter aussi le passage des véhicules. Pour nous, c'est une opportunité de jauger le comportement de la chaussée d'ici la prochaine saison de pluies avant de commencer le revêtement. Il reste à assurer les remblais pour rétablir la voie et l'espace ainsi que de désensabler le viaduc. Un effort financier doit être fait. Il faut végétaliser la zone pour éviter l'érosion. Les gens ne doivent plus venir occuper ses espaces».*

La voie d'accès à l'usine d'eau de Djiri en cours d'exécution

La deuxième étape de la visite des infrastructures a concerné les projets de construction de la voie d'accès à l'usine d'eau de Djiri. Ce chantier est réalisé par la société China Road and bridge corporation (CRBC). Il s'agit de préserver deux conduites d'eau de 6 560 diamètres qui emmènent l'adduction d'eau potable des usines de Djiri vers la ville de Brazzaville. Ces conduites d'eau étaient très menacées. Celles-ci étaient même à découvert. A cela s'ajoutent les câbles électriques.

«Il a fallu intervenir pour éviter le désastre pour que la ville ne soit pas privée d'eau d'une part et d'autre part, assainir cette chaussée puisqu'il y a des activités non économiques dans la zone; il fallait rétablir la jonction entre la route nationale 2 et la deuxième sortie nord de Brazzaville. La société CRBC a commencé à assainir en réalisant les travaux de fond pour préserver les conduites d'eau y compris les câbles électriques, la réalisation d'un certain nombre de collecteur, un grand collecteur de 250 m qui ramène toutes les eaux sur la rivière Itatolo pour se jeter sur la Djiri et enfin sur le fleuve Congo», a souligné le ministre Jean Jacques Bouya.

Sachant que les ressources posent problème, le ministre des Grands travaux a reconnu qu'il a fallu protéger les conduites d'eau, les câbles électriques, réaliser la canalisation et essayer de rétablir la chaussée. *«La première partie peut être faite et revêtue complètement pour éviter que si nous faisons toute la chaussée et que nous ne puissions pas avoir toute la ressource nécessaire, avec la prochaine saison des pluies, des couches provisoires ou intermédiaires pourront encore être emportées par les eaux. C'est ce travail qui est entrain d'être fait. Dans les moments difficiles, il a fallu protéger la RN2 au niveau de Makabandilou qui était emportée»*, a confié Jean-Jacques Bouya.

Le ministre Bouya a rassuré que le trafic d'accès à l'usine d'eau de Djiri sera rétabli dans une semaine et la chaussée sera faite.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

TÉLÉCOMMUNICATIONS

De la fiscalité de l'économie numérique

Présidée par Ludovic Ngatsé, ministre délégué en charge du Budget, la présentation des 4 projets relatifs au secteur de la fiscalité des télécommunications et de l'économie numérique a été faite le 23 mai dernier par Atali Mopaya, Conseiller à la fiscalité des télécommunications et de l'économie numérique au ministère des Finances et du Budget. Il s'est agi des Transactions financières électroniques (Hub numérique), le timbre électronique, la supervision des revenus et dématérialisation des paiements des factures. Le conseiller était assisté de Louis-Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE).

Atali Mopaya présentant les différents projets

Le premier projet a concerné les transactions financières électroniques (Hub numérique), soit par mobile money, soit par virement bancaire. Son état d'avancement est marqué par la mise en œuvre de la composante mobile du hub numérique; le début du reversement à l'Etat de la redevance par les opérateurs des télécommunications (à titre indicatif, l'Etat a encaissé par mobile money 12, 9 milliards de F CFA, depuis le 1er octobre 2019); et la poursuite du projet des composantes banque, microfinance, mesofinance et les sociétés de transfert de fonds.

S'agissant du timbre électronique, le test de mise en œuvre a été réalisé, tandis que les terminaux de paiement ainsi que le serveur sont en attente de dédouanement par l'ARPCE.

En ce qui concerne la supervision des revenus, l'état d'avancement indique que le test du système de suivi de supervision de ces revenus des opérateurs télécoms est terminé, de même que l'aménagement de la salle de supervision. A cela s'ajoute la finalisation sous peu de l'interconnexion entre le ministère des Finances et l'ARPCE.

Le dernier projet présenté est la dématérialisation des paiements des factures. Son état d'avancement affiche que le prototype de test est déjà réalisé avec la Congolaise des eaux (LCDE), la société Energie électrique du Congo (E2C) et la société de télédistribution Canal +. On notera aussi l'arrivée sous peu des serveurs pour son déploiement, ainsi que l'intégration imminente des normes de paiement, en vue de l'échange de données entre le nouvel outil et les systèmes d'information des entreprises partenaires. Enfin, l'intégration des moyens de paiement bancaire (virements bancaires, cartes de crédit) ne saurait tarder.

Pour Atali Mopaya, le ministère des Finances et du budget vise, entre autres, à travers ces projets, la maîtrise de la matière imposable et des flux des opérations relevant du secteur de télécommunication et des contenus numériques; la maîtrise des procédures d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes du secteur, au regard de la réglementation en vigueur; la réalisation des études et des analyses sur les manœuvres frauduleuses qui concourent à l'érosion de la base imposable et à des situations de double non-imposition. *«L'analyse des facteurs de territorialité et des mécanismes de création des revenus des opérations réalisées par le vivier des opérateurs de l'économie numérique tels que Whatsapp, Facebook, Amazone, Google et autres, et l'exploration des pistes d'imposition de ces opérations au Congo; la dynamisation des nouvelles activités de génération des revenus à travers la monnaie électronique; l'impulsion de la création des entreprises créatrices des valeurs dans le domaine de la Fintech…»*, a-t-il déclaré.

Les participants à cette séance de présentation-démonstration des projets ont suggéré la stimulation de la consummation, en levant les barrières sur les terminaux électroniques (smartphones) avec les commodités d'usage (connexion Wifi par exemple). Ils ont également recommandé la formation des experts dans les administrations opérationnelles (Douanes, Impôts, Trésor).

Jacqueline Makaya

Erratum

Dans l'article intitulé: *«Le Mouvement pour la culture citoyenne a lancé la campagne de lutte contre les antivaleurs»* (Cf. LSA n° 3972 du jeudi 4 juin 2020, en page 6), le nom du coordonnateur national adjoint a été mal écrit. Au lieu de : Jean Policier Banzouzi, lire plutôt: Joseph Policier Banzouzi.

Avec nos excuses!

Parcelle à vendre

20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou.

Contact: 06 504 41 72

Qui me répondra?

Les maires promettent, promettent: à quand le démarrage effectif des travaux de voirie, d'aménagement urbain et de décor qui donneront leur visage authentique aux agglomérations qui s'agrandissent sans fin?

ASM (Mouhoumi, Brazzaville)

FUNERAILLES DE GEORGE FLOYD AUX ETATS UNIS D'AMERIQUE

Le décès tragique de l'Afro-américain provoque une vague de protestation mondiale

Mort asphyxié par le genoux de Derek Chauvin, un policier blanc, le 25 mai dernier à Minneapolis dans l'Etat de Minnesota aux Etats Unis d'Amérique, George Floyd dont le corps sera porté en terre, mardi 9 juin à Huston, a suscité une vague de protestation à travers le monde. *«Je veux que justice lui soit rendue parce que c'était un homme bon».* La voix éraillée par l'émotion, les joues baignées de larmes, Roxie Washington s'est exprimée pour la première fois mardi sur la mort de George Floyd son mari. Elle est la mère de Gianna, la fille de cet Afro-américain de 46 ans qui a perdu la vie après son arrestation par quatre policiers à Minneapolis.

«Je veux que tout le monde sache ce que ces policiers ont pris. A la fin de la journée, ils rentrent à la maison auprès de leurs familles. Gianna n'a plus de père. Il ne la verra pas grandir, être diplômée, il ne l'accompagnera jamais jusqu'à l'autel», a déclaré la mère de famille fortement bouleversée. *«Quand elle aura un problème et qu'elle aura besoin de son père, il ne sera pas là. Je suis ici aujourd'hui pour mon bébé et pour George. Parce que je veux que justice lui soit rendue parce que c'était un homme bon. Peu importe ce que les gens pensent, il était bon»*, a poursuivi Roxie.

Roxie Washington a ensuite dressé le portrait d'un homme qui était *«si heureux»* d'être père. Il avait quitté Houston (Texas) pour Minneapolis (Minnesota) pour pouvoir travailler et faire vivre sa famille. *«Il était là, il a dormi pendant tout mon accouchement mais quand il l'a entendue crier, il s'est levé.*

L'horrible image qui a fait le tour du monde

J'ai encore une photo de lui se réveiller pour prendre son bébé dans ses bras. Il l'aimait tellement», a fait savoir Roxie Washington.

George Floyd a été maintenu au sol durant son interpellation par un policier blanc, Derek Chauvin le 25 mai dernier pendant près de 9 minutes. Alors que ce dernier l'immobilisait au sol en lui appuyant sur la gorge avec son genou, George Floyd a répété à plusieurs reprises *«Je ne peux pas respirer»,* phrase gravée sur de nombreuses pancartes utilisées dans les manifestations en son nom à travers le pays. Sur les quatre policiers présents durant son arrestation, seul Derek Chauvin a pour l'instant été interpellé et inculpé pour homicide involontaire. Crime qualifié de racisme. Les protestataires et la famille de George Floyd veulent que les trois autres policiers ayant participé à l'arrestation soient également poursuivis.

Gaule D'AMBERT

MALI

Des manifestants réclament la démission du président IBK

Déclenchée par un collectif d'organisations de la société civile et de partis politiques de l'opposition, une manifestation a semé le trouble vendredi 5 juin 2020 dans la capitale malienne Bamako. Parmi les organisateurs, figurent le Front pour la sauvegarde de la démocratie (la coalition de l'opposition) et la plateforme CMAS de l'influent imam Mahmoud Dicko. Leur seul mot d'ordre: demander la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta.

La place de l'Indépendance de Bamako était envahie par la foule, les klaxons et les vuvuzela résonnant jusque dans les rues adjacentes. Des militants y ont même passé la nuit, selon les organisateurs, Bamakois et Maliens de l'intérieur du pays venus réclamer de meilleures conditions de vie.

Mais le rassemblement a véritablement commencé avec la grande prière du vendredi, dirigée par l'imam Oumarou Diarra de la CMAS, l'une des associations organisatrices du rassemblement. Le silence a ensuite rapidement laissé place aux slogans. Ils scandaient: *«Vive la République, vive la démocratie!»*

Sur l'estrade, des organisateurs rassemblés autour d'une figure religieuse: celle de l'imam Dicko. A ses côtés, la société civile, EMK, Espoir Mali Koura et les partis politiques d'opposition, le Front pour la sauvegarde de la démocratie (FSD). Car au-delà des demandes sociales de la rue, la manifestation a aussi des implications politiques. Tous se sont accordés sur un même mot d'ordre: demander la démission du président de la République pour une meilleure gouvernance. Lors de son intervention, l'imam Dicko a demandé au président IBK de *«prendre en compte le message»,* de *«redresser la barre pour que le navire ne chavire pas». «Il n'y a pas de sécurité, pas d'école, trop de corruption et la goutte d'eau a été les résultats tronqués des élections législative»*, scandait en colère l'un des organisateurs. Selon la déclaration finale, la coalition, le Rassemblement des forces patriotiques exige la démission du président IBK. Après la fin du rassemblement, des manifestants se sont dirigés vers le quartier Sébénikoro, devant la résidence du chef de l'Etat pour réclamer sa démission.

La grande prière collective qui a précédé le rassemblement du 5 juin 2020, à Bamako

Cette manifestation était annoncée depuis le 30 mai, mais des tractations, des négociations ont eu lieu toute la semaine pour faire annuler le rassemblement. Jeudi, les familles fondatrices de la ville avaient reçu les organisateurs pendant plusieurs heures leur demandant d'annuler cette manifestation, mais sans succès.

Mercredi la veille, c'était les parlementaires qui avaient invité le Front pour la sauvegarde de la démocratie et la CMAS de l'imam Dicko à l'Assemblée nationale. *«Ils nous ont proposé un petit bonbon»,* avait déclaré l'opposant et ancien ministre Choguel Maïga, qui a précisé que *«le vote d'une motion de censure contre le gouvernement si l'organisation du rassemblement était abandonnée ou suspendue»*. Cette fois, sans succès aussi.

AZ.

ANGOLA

Guerre judiciaire entre Isabel dos Santos et les autorités de son pays

La fille de l'ex-chef d'Etat angolais, Isabel dos Santos est de plus en plus citée par le pouvoir de son pays, qui s'est lancé sur la piste des quelque 100 milliards de dollars disparus durant les années du règne de son père. Selon les dernières estimations des tribunaux angolais, la fille de l'ex-président José Eduardo dos Santos et son mari, le marchand d'art Sindika Dokolo, auraient causé autour de 5 milliards de dollars de pertes à l'Etat angolais.

Avec une fortune estimée à environ 1,7 milliard de dollars et probablement bien supérieure, Isabel dos Santos a un empire commercial qui s'étend sur plusieurs continents, mais est aujourd'hui rattrapée par l'opération mains propres de son pays d'origine. Elle est vilipendée par la rue, qui a applaudi lorsque le gouvernement Lourenço a gelé ses avoirs et ses comptes en Angola en décembre 2019. *«Elle était au sommet de la pyramide de ce qui se passait ici. Et elle était visible et extravagante, ils étaient devenus imprudents vers la fin. Il est donc normal que les gens veuillent la voir tomber»,* a commenté un haut fonctionnaire à Luanda.

José Eduardo dos Santos

Constamment, sur les réseaux sociaux, Isabel dos Santos elle affronte le président Joao Lourenço, des Angolais de haut rang et des Portugais en colère, malgré les appels à la discrétion émanant de conseillers en relations publiques, de ses amis et même de son mari, qui contribuent à la vindicte populaire.

En guise de nouvelle charge, l'administration angolaise se bat contre la *«Princesse»* dans le monde entier, demandant notamment des sanctions américaines pour l'empêcher de poser le pied aux Etats-Unis et pour que ses entreprises ne puissent pas utiliser des dollars américains. En juin 2019, l'Angola a signé un contrat de 4,1 millions de dollars avec le lobbyiste Squire Patton Boggs de Washington DC pour faire avancer son dossier contre le clan dos Santos.

La femme d'affaires présente de nouveaux éléments accusant les autorités de Luanda d'avoir utilisé des documents falsifiés pour geler ses actifs. C'est la deuxième salve lancée contre la justice angolaise. Le mardi 26 mai dernier, Isabel dos Santos a lancé un nouveau coup de boutoir contre le gel préventif de ses avoirs décrété fin décembre 2019 par l'Angola.

La femme d'affaires, affaiblie depuis la révélation mi-janvier des zones d'ombre de son empire financier dans le cadre des «Luanda Leaks», accuse une nouvelle fois le procureur angolais de s'être appuyé sur des documents «falsifiés» pour geler ses actifs, bien qu'une décision similaire ait été également prise en février par la justice portugaise.

Azer ZATABULI

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AUDASE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 27 Mars 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 30 Mars 2020, sous le folio 063/1 N°105, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: AUDASE ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000) ;

Siège social: 65, rue N'Djeba, quartier Camp 31 Juillet, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo :

- Import-export (Produits alimentaires, matériels de construction et industriels, textiles, véhicules et pièces accessoires) ;
- Vente de produits alimentaires
- Transport routier des marchandises et des personnes ;
- Prestation de services ;
- Hôtellerie, Restaurant, Bar ;
- Bâtiment et Travaux Publics.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

Gérants: Monsieur MAMBOUT-KOUANCA Audrey Utrick et Monsieur NGUIMBI Steph Davy ;

R C C M : C G - P N R - 0 1 - 2020-B12-00048 du 27 Mai 2020.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

Message des Evêques du Congo à l'issue de leur assemblée extraordinaire

Les Evêques du Congo se sont réunis au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville, du 27 au 31 mai 2020. A l'issue de cette assemblée extraordinaire de la Conférence épiscopale du Congo, un message a été rendu public dans lequel les Pères-Evêques affirment: *«Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de «déconfinement progressif et par palier». Depuis le déclenchement de la crise sanitaire jusqu'à ce jour, nous sommes tous confrontés aux multiples difficultés à savoir: les déplacements, le ravitaillement en denrées alimentaires, la fermeture des écoles et universités, les problèmes sociaux, etc. Bref, le rythme de la vie normale a été perturbé et nos activités habituelles réduites au minimum. Les effets de cette pandémie resteront à jamais gravés dans les esprits et dans l'histoire, avec des conséquences graves sur tous les plans et dans plusieurs domaines.»* Nous publions ci-après l'intégralité du message.

Les évêques du Congo (Ph.d'archives)

Aux Chrétiens Catholiques et à toutes les Personnes de bonne volonté, Paix, joie et espérance en Jésus, Notre Seigneur!

Filles et fils bien-aimés,

1- Réunis en Assemblée extraordinaire, du 27 au 31 mai 2020, Nous, Archevêques et Évêques du Congo, vous adressons ce message de paix, de joie et d'espérance en Dieu Un et Trine, en Jésus-Christ Sauveur de l'humanité et en l'Esprit-Saint Consolateur. Au cours de notre Assemblée extraordinaire nous avons réfléchi sur la vie de notre Eglise locale, de nos Grands Séminaires et de la situation mondiale dominée par la crise sanitaire causée par la pandémie du Coronavirus, COVID-19.

2. Avec le déclenchement de la crise socio-sanitaire, nos calendriers et nos programmes d'activités pastorales ont été perturbés, surtout à cause de la fermeture des lieux de culte. Le calendrier de la Conférence Épiscopale a été revu et modifié.

3. Au sujet des Séminaires, après avoir écouté les formateurs, nous avons de façon unanime décidé de sauver l'année académique 2019-2020. Les séminaristes finissants de la deuxième année de philosophie et ceux de la quatrième année de théologie reviendront au séminaire en juillet pour achever leur formation. Les autres niveaux, de la philosophie et de la théologie, recevront les cours en version électronique ou par courrier et feront des examens de fin d'année en octobre, avant de commencer la nouvelle année. Toutes ces décisions prises dépendent aussi de l'évolution de la crise socio-sanitaire dans notre pays. Les propédeutes recevront les cours des matières fondamentales dans leurs diocèses pour se préparer aux évaluations.

4. S'agissant de la crise sanitaire, nous avons fait une relecture de la situation actuelle que traverse le monde entier et dont notre pays n'est pas épargné. Comme vous le savez, depuis le mois de mars de cette année, il a été décrété l'état d'urgence sanitaire dans notre pays, avec l'obligation du confinement à domicile et le couvre-feu, comme moyens de riposte contre le coronavirus.

5. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de *«déconfinement progressif et par palier».* Depuis le déclenchement de la crise sanitaire jusqu'à ce jour, nous sommes tous confrontés aux multiples difficultés à savoir: les déplacements, le ravitaillement en denrées alimentaires, la fermeture des écoles et universités, les problèmes sociaux, etc. Bref, le rythme de la vie normale a été perturbé et nos activités habituelles réduites au minimum. Les effets de cette pandémie resteront à jamais gravés dans les esprits et dans l'histoire, avec des conséquences graves sur tous les plans et dans plusieurs domaines. Voilà pourquoi, avec le Pape François, nous disons que cette crise sanitaire qui a mis à genoux le monde entier doit aider chacun de nous à se convertir (Pape François, Message du 27 mars 2020).

6. Parmi les faits qui ont marqué cette période difficile figure, entre autres, la fermeture des lieux de culte. Dès le premier jour et jusqu'à présent, les églises et les lieux de culte sont restés fermés, bon nombres de fidèles vivent cela comme un drame, car n'ayant plus la possibilité de participer à la Sainte Messe. Mais, comme déjà dit dans notre Message du 19 mars 2020, nous vous encourageons à la méditation de la Parole de Dieu, à la prière quotidienne, fervente et persévérante (1 Tm 2, 1). Car, la fermeture des lieux de culte n'est pas un prétexte pour négliger la prière personnelle, familiale et communautaire ou encore une occasion pour tomber dans l'oisiveté spirituelle. A la, fin de ce temps de Pâques, avec la solennité de la Pentecôte, demandons le Saint-Esprit, pour que nous soyons davantage persévérants dans la prière, vigilants dans l'espérance et actifs dans la charité.

7. Face aux épreuves multiples que nous traversons aujourd'hui, nous vous proposons une démarche de foi, pour accueillir la volonté de Dieu. Nous vous recommandons de conserver l'espérance d'une vie meilleure (Rm 5, 5). Par la foi (Ps 1, 1), vous comprendrez que l'amour de Dieu est plus grand que tout et que le coronavirus n'aura pas le dernier mot, car *«la gloire de Dieu c'est l'homme vivant »,* (de Saint Irénée de Lyon). Ainsi, Jésus-Christ qui a vaincu la mort par sa résurrection, vaincra aussi cet ennemi invisible qu'est le coronavirus. Telle est notre foi, notre force et notre espérance.

8. Faisant la relecture de l'évolution de la crise socio-sanitaire que nous impose la pandémie du Coronavirus, les Archevêques et Évêques reconnaissent les efforts du gouvernement dans les mesures de riposte au combat contre le coronavirus, à travers de multiples actions et lui demande, par ailleurs, de continuer dans ce sens et d'avantage dans l'accompagnement de la population et surtout dans l'assistance des Personnes vulnérables. Les Archevêques et Évêques encouragent toutes les initiatives qui vont dans le même sens, en invitant tout le Peuple de Dieu à plus de générosité et à faire preuve de patriotisme en ces temps difficiles.

9. Les Archevêques et Évêques félicitent et remercient les plateformes et associations qui travaillent réellement pendant cette période de crise sanitaire pour soulager la population. De façon particulière, les Archevêques et Évêques remercient les membres de la Plateforme de lutte contre le coronavirus de la CEC et les encourage à continuer à rendre visible l'image de notre Église locale dans la société, malgré le peu de moyens dont elle dispose. Ils encouragent aussi le Comité d'Appui à la solidarité nationale contre le coronavirus, COVID-19, composé des différentes confessions religieuses, à faire autant dans le cadre de la riposte spirituelle et d'autres initiatives concrètes à l'exemple du grand culte interreligieux du 14 mai 2020 au Palais des Congrès.

10. Des Pouvoirs publics, les Archevêques et Évêques sollicitent la réouverture encadrée des lieux de culte pour faciliter aussi la mission de sensibilisation sur l'existence et les dangers de cette pandémie qui continue à faire des ravages dans le monde et dans notre pays. Ils interpellent vivement toute la population congolaise au respect des gestes barrières et aux dispositions prises par les autorités compétentes afin de stopper la propagation de ce virus en terre congolaise. Que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice pour préserver le Congo de tout danger, car le taux de contamination ne fait qu'augmenter au jour le jour.

11. Filles et fils bien-aimés, nous sommes aussi heureux de vous annoncer que depuis le 30 mai de cette année, le Saint-Père, le Pape François a érigé deux nouvelles provinces ecclésiastiques dans notre pays. Il a nommé, en effet, deux nouveaux archevêques métropolitains à savoir leurs excellences Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire et Victor Abagna-Mossa, évêque d'Owando. Toute la Conférence Épiscopale du Congo se réjouit de cette bonne nouvelle et remercie Sa sainteté le Pape François, la Nonciature Apostolique au Congo et toutes les personnes qui ont facilité ce travail, en donnant à notre pays les trois provinces ecclésiastiques à savoir: la Province Ecclésiastique du Sud-ouest (la PESO) dont Pointe-Noire est le siège métropolitain comprenant les diocèses suffragants de Dolisie et Nkayi; la Province Ecclésiastique du Nord (la PENORD) dont Owando est le siège métropolitain, avec pour diocèses suffragants Ouesso et Impfondo et la Province ecclésiastique du centre (la PEC) dont Brazzaville demeure le siège métropolitain avec les diocèses suffragants de Gamboma et Kinkala.

12. Dans cet élan de grâces multiples reçues, nous implorons la bénédiction de Dieu, sur tout le Congo, sur chacun et chacune de vous et de manière particulière sur les Familles, sur les Forces de l'ordre, sur les Enseignants, sur le Personnel soignant et sur nos Autorités afin que la notion du bien commun prime sur l'intérêt personnel. Continuons à prier pour tous les malades, surtout ceux atteints du coronavirus et prions pour les Chercheurs afin qu'un remède soit trouvé. Recommandons à la miséricorde de Dieu les âmes de ceux qui sont morts de cette pandémie et supplions, inlassablement, le Seigneur de nous préserver de ce mal. Que l'Esprit de Pentecôte se manifeste partout et que Notre Dame du Congo intercède pour notre pays, pour l'Afrique et pour le monde entier.

Fait à Brazzaville, le 31 Mai 2020

En la Solennité de la Pentecôte

Pour la Conférence Episcopale du Congo

+ Mgr Daniel MIZONZO
Evêque Diocésain de Nkayi
Président de la CEC

+ Mgr Victor ABAGNA-MOSSA
Archevêque d'Owando
Vice-Président de la CEC

+ Mgr Yves MONOT
Évêque de Ouesso

+ Mgr Daniel NZIKA
Evêque d'Impfondo

+ Mgr Louis PORTELLA MBUYU
Evêque Emérite de Kinkala

+ Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

+Mgr Urbain NGASSONGO
Evêque de Gamboma

+ Mgr Ildevert Mathurin MOUANGA
Evêque nommé de Kinkala

+ Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Archevêque Coadjuteur de Brazzaville et Administrateur du Diocèse de Dolisie.

LUTTE CONTRE LE COVID 19

Des chrétiens divergents sur l'ouverture des lieux de culte

Après le déconfinement par pallier annoncé le 16 mai dernier par le Premier ministre, Clément Mouamba, la vie reprend peu à peu à travers le pays. Parmi les services autorisés à fonctionner, les lieux de culte ne sont pas mentionnés. Cette décision divise les chrétiens: certains sont pour l'ouverture tout en promouvant les gestes barrières et d'autres par contre épousent l'idée des autorités en laissant, jusqu'à la maîtrise de la pandémie, les portes des églises closes. L'idée de cette catégorie de citoyens qui pensent que les églises doivent encore être fermées est appuyée par le message des confessions religieuses du Congo qui précise que: *«…La lutte contre cette pandémie ne finira pas avec le déconfinement. Au contraire, c'est maintenant qu'il faut encore être plus vigilants et plus engagés en faveur de la vie».*

Une vue intérieure d'une église de Brazzaville

Nous souhaitons reprendre le chemin de l'église, a confié Mme Géorgine Oya du groupe Notre-Dame du perpétuel Secours (La Supplique) de la Paroisse Notre Dame des Victoires de Ouenzé. *«La prière communautaire est plus salutaire même si on nous fait savoir que Dieu écoute tout chrétien partout où il se trouve. La prière communautaire dégage plus de vibrations»*, a-t-elle ajouté.
De la même manière qu'on a déconfiné certains services, cela allait être bien pour les églises. *«Que le Gouvernement autorise l'ouverture des lieux de culte ne serait que le dimanche, journée appartenant au Seigneur, avec bien sûr l'exigence du port de masque et le respect d'autres gestes barrières»*, a-t-elle lancé.
La prière est l'unique arme pour les chrétiens, a rappelé Ludovique Ossalé de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Mpila. Elle estime par contre que les lieux de culte peuvent encore être fermés pour le bien de tous. *«Je conseille à mes frères et sœurs de supporter un peu car cette maladie n'est pas une fiction. Nous voyons que les nations se déstabilisent à cause de cet ennemi. Tôt au tard, nous allons toujours nous rassembler pour des prières communautaires, d'autres pays l'ont respecté et aujourd'hui les portes des églises s'ouvrent peu à peu»*, a-t-elle prodigué.
Julien, chantre à la Communauté chrétienne du Dieu Vivant partage l'avis des pouvoirs publics d'observer encore la fermeture des lieux de culte jusqu'à la maîtrise de la crise. Car pour lui, les Congolais sont peu responsables: *«nous constatons une réticence du port de masque. Si l'on trouve des églises ouvertes, il nous faudra des gendarmes pour faire respecter les gestes barrières»*, prévient-il. Il a par ailleurs condamné les responsables des groupes de prière qui persistent en organisant des séances de prière, malgré les statistiques galopantes des cas.

Espérancia MBOSSA -OKANDZE

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

Calendrier annuel 2019-2020 revisé

Année 2020

Du 30 juin au 3 juillet 2020
Session Pastorale au CIO-Brazzaville

Du 12 au 18 octobre 2020
49e Assemblée Plénière au CIO-Brazzaville

Du 29 novembre au 6 décembre 2020
Retraite spirituelle des Evêques à Liambou/ Pointe-Noire

A retenir: 15 Août: 60e Anniversaire de l'indépendance du Congo (1960-2020).

Avis de réunion

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) invite tous les responsables des Commissions épiscopales à prendre part à la réunion du mercredi 10 juin 2020, à 15h 30, au CIO.

La présence de tous est vivement souhaitée.

NOTRE BIEN AIMÉE LA VEUVE GEORGETTE BATANGA NÉE TENDARD LELO A REJOINT LE SEIGNEUR TOUT PUISSANT LE 30 MARS 2020.

SA BÉNÉVOLENCE, SON SOURIRE ET SA BONTÉ VONT DEMEURER LES SILLONS DU SOUVENIR QUI VONT AMOINDRIR LA DOULEUR DE SON ABSENCE.

POUR CELEBRER SA MEMOIRE

NOUS VOUS INVITONS À UNE UNION DE PRIÈRE POUR SON REPOS ÉTERNEL.

MESSE DU 14 JUIN 2020 À 11H30 DE PARIS ET 10H30 DE BRAZZAVILLE PRÉSIDÉE PAR UN CHAPELAIN DE LA CATHÉDRALE NOTRE DAME DE PARIS.

MESSE DU 14 JUIN A POINTE NOIRE 10 H NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

12 H SAINT PIERRE APOTRE DE POINTE NOIRE

MESSE DU 14 JUIN A 11H SAINTE ANNE DE BRAZZAVILLE

MERCI

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°008/DURQuaP/2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN CHARGE DU CONTROLE-SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX EAU ET ELECTRICITE A BRAZZAVILLE ET POINTE NOIRE (PROGRAMME PRIORITAIRE).

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-064-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant *«Contrôle-supervision des travaux de réhabilitation des réseaux eau et électricité à Brazzaville et Pointe-Noire (programme prioritaire)»*.

2. Les services de consultant (*«Services»*) sans être exhaustifs, consistent à :
• Coordonner le chantier en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;
• Délivrer toutes les autorisations écrites (journal de chantier et cahier de chantier) pour tout commencement et reprise des opérations de mise en œuvre prévues au marché ;
• Elaborer toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème nouveau qui pourrait se présenter, ou compléter le cas échéant les documents contractuels en collaboration étroite avec la CEP DURQuaP ;
• Contrôler le respect des conditions administratives et techniques au marché y compris les plannings d'exécution des travaux fournis par l'entreprise ;
• Contrôler l'application des mesures de protection de l'environnement prévues au marché travaux afin d'éviter les impacts négatifs des activités de réhabilitation.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (*«Consultants»*) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références attestées de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent) ; (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des *«Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID»* édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (*«Directives de Consultants»*), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode *«Qualification de Consultants «QC»* telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 12 juin 2020 à 12 h 30 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 –
Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°005 / DURQuaP /2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ACTUALISATION DES DEUX (02) NOTICES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) RELATIVES AUX TRAVAUX DE VOIRIES PHASE I POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIRIES PAR PAVAGE ET ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA PHASE II A BRAZZAVILLE ET A POINTE-NOIRE.

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-108-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant *«Actualisation des deux (02) Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) relatives aux travaux de voiries phase 1 pour les travaux de construction des voiries par pavage et assainissement et drainage des eaux pluviales de la phase 2 à Brazzaville et à Pointe-Noire».*

2. Les services de consultant (*«Services»*) consistent à : (i) - faire la revue de la documentation, particulièrement celle des rapports des NIES relatives à la construction des voiries de la première phase de Brazzaville et de Pointe Noire, (ii) - relever et mettre à jour les différents points identifiés dans les deux (02) NIES de la phase 1 pour lesquels, les données ou les informations sont dépassées ou nécessitent une actualisation, (iii) réaliser une visite des sites de projet et particulièrement des 20km des voiries retenues y compris des exutoires pour l'aménagement en phase2, (IV) identifier, analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux l'aménagement par pavage de 20 km des voiries structurantes, ainsi que l'assainissement et le drainage des eaux pluviales dans sa deuxième phase, (V) proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs et (VI) élaborer deux Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES), prenant en compte les exutoires retenus et comprenant des mesures de mitigation et un budget afférent.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants qualifiés (*«Consultants»*) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants doivent fournir des renseignements sur leur expérience et leurs qualifications pour exécuter les services pressentis. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des *«Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID»* édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (*«Directives de Consultants»*), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode *«Qualification de Consultants «QC)»* telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 12 juin 2020 à 10 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP: 14 729 –
Brazzaville – République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO. -

EDUCATION

Joseph Maleke: les cours à la télé sont un leurre

Inspecteur de l'Enseignement primaire à la retraite, Joseph Maleke est parmi les premiers promoteurs des écoles privées dans la ville océane. Non satisfait des mesures prises après le déconfinement, il dénonce la discrimination du ministère de tutelle et émet des réserves sur la qualité des examens d'Etat qui auront lieu sous peu.

M. Maleke, le pays a connu un arrêt brutal des cours à cause de la COVID-19. Le Gouvernement a annoncé la réouverture des classes début juin 2020. Comment appréciez-vous la prise des mesures liées à l'Education?

**J'ai suivi comme vous l'annonce de la reprise des cours uniquement pour les classes d'examen. Le message du premier ministre divise le pays en deux zones. La première zone rassemble Brazzaville et Pointe-Noire, ou la COVID 19 sévit plus. La deuxième zone concerne les autres départements où il y a moins de contamination. Pourquoi donc soumettre les deux zones à la même rigueur. J'aurais souhaité que la zone où il n'y a pas trop de danger puisse reprendre les cours un peu plutôt que les autres.

Comment avez-vous apprécié les cours en ligne dont ont bénéficié les élèves en classe d'examen pendant la période de confinement?

**Il faut avouer que les cours à la télé ou dans les journaux est une véritable utopie. La télévision n'est pas dans tous les ménages à Pointe-Noire, et pire à l'intérieur du pays. On ne peut pas affirmer que partout les cours sont ou ont été bien suivis. Dans notre quartier 310 Mvoungou, nous avons le courant deux jours sur un. Tout le pays n'a pas le courant électrique. Même si vous disposez d'une télé, il faut avoir l'abonnement à Canal+ pour suivre Télé Congo. Le ministre a parlé des cours dans les journaux. La presse écrite est en difficulté, même l'ancêtre des journaux congolais La Semaine Africaine a dû réduire le nombre de publication par semaine. Le journal Les Dépêches de Brazzaville qui édite les cours du cm² s'arrête désormais à Brazzaville à cause du confinement. Depuis là, Pointe-Noire n'a jamais reçu un seul numéro de ce journal où il y a les cours. Il me semble que le Congolais une fois devenu responsable oublie les réalités de son pays. Ne voyons pas les choses à travers le prisme de Brazzaville. Les élèves qui sont au Ceg de Ngoko, à l'école primaire d'Oyeba, au lycée de Kimongo n'ont pas les mêmes chances de suivre les cours en ligne que ceux de Brazzaville où il y a Internet. Pouvoir penser combler ce vide en faisant des cours à la Télé ou dans les journaux est une erreur. Nous ne devons pas juger le niveau de nos apprenants à partir de ces cours. Nous attendons les documents qui, malheureusement, sont destinés uniquement aux établissements publics. Il faut bien qu'on pense à l'enseignement privé en leur donnant aussi les fascicules. Ce n'est pas gentil d'agir ainsi pour les élèves d'un même pays. C'est un comportement à corriger à l'avenir.

M. l'inspecteur, comment entrevoyez-vous la tenue des examens dans ces conditions?

** La note ministérielle publiée en octobre fixe le découpage de l'année scolaire 2019-2020 en trimestres. Le troisième trimestre devait compter douze semaines dont huit pour les apprentissages et quatre pour les évaluations. Les quatre semaines sont celles de juin et les huit semaines sont celles d'avril et mai. Malheureusement la COVID-19 nous a grignoté les huit semaines d'avril et les quatre de mai. Il ne nous reste plus que les quatre semaines de juin que le ministre avait prévues pour les évaluations. Maintenant qu'on ne peut plus évaluer, on est obligé de dispenser les enseignements au mois de juin, soit quatre semaines. Voilà qu'il faut faire en quatre semaines des cours qui étaient prévus à être dispensés en huit semaines. Pire encore, il faut faire éclater ces élèves en classe de quarante pour respecter la distanciation. Or nos effectifs à quelques exceptions près sont pléthoriques. Une fois ces classes pléthoriques divisées, on se retrouvera avec beaucoup de dizaines de classes pédagogiques qui nécessiteront cinq ou six fois plus d'enseignants que prévu depuis la rentrée. Le problème ne sera pas résolu même si on prend ceux qui sont dans les bureaux. Evitons de copier aveuglement ce qui se passe ailleurs. Ne nous s'amusons pas à faire l'intéressant, faisons les choses selon nos réalités. Les examens vont se faire, mais le niveau ne va pas refléter la réalité.

Joseph Maleke

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI

LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

Le civisme, une arme pour rendre inoffensive la COVID-19

Sous les auspices de Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, a eu lieu mardi 2 juin dernier, à Brazzaville, la *«Minute civique».* Il s'agit d'une tradition du ministère consistant, entre autres, à la levée des Couleurs de la République suivie d'une oraison civique pour éveiller la conscience des citoyens de tous âges.

Destinée Hermella Doukaga

Instituée depuis l'arrivée de Mme Doukaga à la tête de ce département, cette tradition a lieu chaque premier lundi du mois. Mais en raison du lundi de Pentecôte déclaré férié, la *«Minute civique»* a été exécutée le mardi suivant sous le thème: *«Le civisme: arme incontournable pour rendre la COVID-19 inoffensive».* Dans le strict respect des mesures barrières au tour du mât: lavage des mains, distanciation sociale, port de masque, etc. Pour Hermella Doukaga, il faut prêcher non seulement par les paroles, mais surtout par l'exemple.

Pendant la levée des Couleurs

La célébration a été marquée par la levée des couleurs et l'exécution de l'hymne national pour magnifier la République et pousser les citoyens à l'amour de la Patrie. S'en est suivi l'exposé de la *«Minute civique»* entièrement consacré à la COVID-19. Il s'est agi à travers cette séquence d'édifier le citoyen sur la pandémie du Coronavirus qui sévit particulièrement à Brazzaville et à Pointe Noire, et les mesures à adopter pour réduire considérablement sa propagation. Car, c'est du civisme, selon le contenu de la *«Minute civique»*, que de se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique, de respecter la distanciation entre individus partout où l'on se trouve, de tousser ou d'éternuer dans le creux du coude, de porter un masque pour se protéger et protéger les autres, d'appeler ou de se rapprocher des services de santé lorsqu'on manifeste des symptômes comme la toux, la fièvre, l'écoulement nasal, les maux de tête… Le journal du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique a déballé à cet effet les informations nationales et internationales qui défraient la chronique. C'est une revue de presse qui renseigne celui qui n'a pas pu s'informer pour une raison ou une autre.

A la fin de la Minute, la ministre Doukaga s'est adressée à ses collaborateurs, aux citoyens en général, et à la jeunesse, en particulier. Aux collaborateurs, elle a demandé plus de sérieux dans la préparation de cette activité célébrée tous les premiers lundis du mois. Aux jeunes, principalement à ceux qui ont renoué avec l'école, elle a demandé de respecter toutes les mesures édictées par le Gouvernement, et aux citoyens de *«prendre conscience de la pandémie. Et plutôt que de craindre les Forces de l'ordre et de sécurité qui exécutent correctement leur mission, ils doivent réaliser que le danger à éviter, c'est le Coronavirus. Et pour cela, il faut adopter un nouveau comportement: le port du masque.»*

Marcellin MOUZITA M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

NOTES DE LECTURE

''Expérience du Coronavirus au Congo: quelles leçons à tirer pour l'avenir?''

Dans cet ouvrage de 144 pages, publié aux éditions presse de l'E.S.G.A.E. le 15 mai 2020, Roger Armand Makany se penche *''sur la margelle de son puits de science''* et scrute les eaux profondes de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui secoue le monde, tout comme son pays, le Congo, pour en faire partage avec ses lecteurs et partant ses compatriotes.

Roger Armand Makany

La couverture du livre

Optant pour une approche originale qui s'est articulée autour de l'analyse des quatre déclarations successives du Gouvernement - les 14, 16, 18, et 21 mars 2020 - et des deux adresses du Chef de l'Etat à la nation sur l'état d'urgence sanitaire au Congo les 28 et 30 avril 2020, il ressort que la gestion de cette crise sanitaire s'est basée sur une démarche stratégique à trois volets: prévention, protection et précaution. Pour chacun de ces volets, le Gouvernement a édicté un ensemble de mesures courageuses en vue de contenir la pandémie de la COVID -19. Cependant, le port du masque de protection homologué, qui est une mesure s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de protection, aurait dû faire partie de la déclaration du 16 mars 2020, indique l'auteur.

Les trois volets de la stratégie gouvernementale se sont avérés complémentaires dans leur mise en œuvre au fur et à mesure qu'ils ont été mis en place les 14, 16, 18, 21 et 28 mars 2020 ainsi que le 30 avril. Les gestes barrières, par exemple, qui sont dans la stratégie de prévention continuent d'être appliqués dans la stratégie de précaution. Il en va de même de la distanciation sociale, une mesure de la stratégie de protection accompagnant efficacement la stratégie de précaution.

L'auteur épingle par ailleurs certaines mesures prises sur le tard ou qui ont été insuffisamment préparées. Deux mesures concernant la stratégie de précaution ont eu du mal à s'inscrire dans une communication de crise claire: la délivrance des autorisations de laissez-passer et la régulation des marchés domaniaux. A cela s'ajoutent les très timides mesures économiques qui sont à l'inverse des mesures sociales très précises et encourageantes.

Mais le confinement, mesure empêchant la propagation de la COVID -19, estime l'auteur, est pour toutes les populations du monde, la plus pénible des mesures relevant de la stratégie de précaution contre la COVID-19. Cette mesure, plaide l'auteur, doit être l'ultime recours. Le confinement bien qu'empêchant la propagation de la pandémie ne soigne pas la maladie. Il ne peut donc pas durer indéfinement. En Afrique où de nombreuses populations vivent au quotidien, c'est-à-dire de l'informel, il n'était pas surprenant d'entendre dans toutes les langues pendant la période de confinement: *«ne pas sortir, c'est mourir de faim»*

L'analyse qu'apporte l'auteur oblige à une façon d'être humain en pleine crise. Quelque chose a des chances de se déplacer chez le Congolais, qui se résout à sortir de la crise ou mieux des crises (économique et sanitaire). Il ne doit pas chercher dans sa démarche une nouvelle culture, mais il doit accepter une remise en cause, 'd'être délogé de sa position. C'est pourquoi, la COVID-19, affirme l'auteur, n'est pas seulement *«une menace mais aussi une opportunité à cause de leçons que nous pouvons en tirer pour l'avenir du Congo, car elle impose à tous les Etats de tirer des leçons afin de ne pas hypothéquer (ou gaspiller) l'avenir de leurs populations.» «La COVID-19 a mis en lumière à divers degrés cinq crises: crise sanitaire, crise sociale, crise sociale, crise économique, crise du numérique et crise de la Gouvernance»*, souligne Roger Armand Makany.

Très bien soigné et de lecture aisée, *''Expérience du Coronavirus au Congo: quelles leçons à tirer pour l'avenir?''* est un livre fort utile pour ne pas revenir sur les mêmes erreurs liées à la surprise faite par la COVID -19 au Congo et à tous les autres pays du monde. Et, c'est là, la pertinence de la réflexion du Pr. Armand Roger Makany, qui est une façon de stimuler la réflexion en ouverture à d'autres chercheurs, enseignants…Un trajet vers l'essentiel!

Ce livre suppose néanmoins un effort sérieux. La réflexion, profonde, est fondée sur une riche fouille documentaire que le lecteur ne connaît que superficiellement. Reflétant fort bien la crise sanitaire liée à la COVID -19 en République du Congo, la perspective du livre est nécessairement futuriste. *«Face à l'avenir, il faut être un acteur et non un spectateur. Et c'est à l'Etat de montrer le bon exemple. L'attitude de spectateur correspond, soit à un Etat fatigué, soit à un Etat fragilisé. L'auteur propose l'attitude d'un acteur correspondant à un Etat agile.» ''En effet, le Congo doit choisir de construire l'avenir en étant un Etat agile qui s'attèlera à mettre en œuvre au moins 80% des nécessités de chacune de ces crises identifiées au 4e chapitre du livre.''*

Le syndrome à éviter est toutefois celui du malade opéré. Il a peur de remarcher; il a peur de remanger. Le Congo ne peut pas continuer à s'enfermer dans le confort du confinement. Il faut s'engager résolument et avec conviction dans le déconfinement progressif et par paliers, comme cela se passe, aujourd'hui, dans tous les autres pays qui veulent réduire le poids des cinq crises! Comme à l'échelle mondiale, il n'est pas exclu une deuxième vague de la pandémie du Coronavirus, conclut l'auteur.

Roger Armand Makany est professeur titulaire des universités. Il est promoteur et directeur général de l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (E.S.G.A.E), et membre du comité de riposte à la pandémie de Coronavirus COVID-19 au ministère de l'enseignement supérieur.

Viclaire MALONGA

MUSIQUE

Le patriarche Edo Ganga est décédé à Brazzaville

Moins d'une semaine seulement après la mort de Sambadio, un autre grand nom de la musique congolaise a tiré sa révérence: le patriarche Edo Ganga (Edouard Ganga, à l'état civil), cofondateur des mythiques orchestres OK Jazz (Kinshasa), les Bantous de la capitale (Brazzaville), et président d'honneur de l'Union des musiciens congolais (UMC). Le célèbre chanteur et auteur-compositeur s'est éteint le dimanche 7 juin 2020, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). Il était âgé de 87 ans. Flash-back sur la vie de ce virtuose qui a marqué d'une pierre blanche l'histoire de la musique des deux rives du fleuve Congo.

Le Président de la République décorant le patriarche.

Fils unique, c'est à Léopoldville, actuelle Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, qu'Edo Ganga a vu le jour, le 27 octobre 1933.

L'artiste a fait ses études à l'école primaire de la Grande école de Poto-Poto, le troisième arrondissement de la capitale.

Après son Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), son grand-père, Ganga Edouard, instituteur, l'aiguille à l'Ecole professionnelle de l'Afrique Equatoriale Française, (actuelle Lycée technique du 1er Mai), pour qu'il devienne un ouvrier qualifié. Alors que lui-même voulait marcher dans le sillage de son homonyme.

En 1953, il obtient son Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) de menuiserie industrielle.

La même année, il participe à un concours de circonstance comme percussionniste à l'enregistrement au studio Opika de Kinshasa de la célèbre chanson ''Parafifi''.

En 1954, Edo est embauché comme dessinateur-traceur dans une société industrielle de bois, au port de Mpila.

La même année, il fonde l'un des premiers orchestres de Brazzaville, le Negro Jazz, avec des amis comme Nino Malapet, et Kaba Joseph (journaliste de Radio Brazzaville, chef d'orchestre). Cet ensemble musical signe un contrat avec Emile Faignond leur permettant de jouer au Bar Faignond, à Poto-Poto. C'est dans ce groupe qu'il signe l'hymne à l'amour ''Aimé wa bolingo'', enregistré à Kinshasa (Editions Loningisa).

Le 6 juin 1956, le chanteur est parmi les fondateurs de l'OK Jazz, avec Loambo Makiadi ''Franco'', Vicky Longomba, De La lune, Desoin, etc. Un groupe qu'il quitte en 1959, pour rentrer au bercail. Le 15 août de cette même année, avec Nino Malapet, Loubelo De Lalune, Célestin Kouka, ils portent sur les fonts baptismaux, au bar Faignond, l'orchestre les Bantou.

En 1962, Essous et Delalune repartent incognito à Kinshasa finaliser les enregistrements qu'ils avaient entamés.

En 1964, avec le rapatriement des Africains et particulièrement des Congolais de Kinshasa, les deux artistes reviennent à Brazzaville, pendant que les Bantous étaient en tournée à Douala, au Cameroun.

Edo, qui nourrissait l'ambition d'aller enregistrer en France, finit par réintégrer les Bantous.

En 1973, cet orchestre connaît une vague de départs: Célestin Kouka, Pamelo Mounk'a et Kosmos Moutouari fondent l'orchestre Le Peuple, le trio Cepakos, tandis qu'Edo Ganga, Ange Linaud, Bitsikou Théo et Passi Ngongo Mermans, créent ''Les Nzoi''. *«Nous, Les Nzoi, on s'était organisé. Il y a un ami de Dolisie, Makosso Lenoir, qui m'avait proposé de travailler avec lui dans la gestion de la boucherie ''Prodel''. C'était en 1975. En 77, je suis reparti à Brazzaville. Célestin Kouka que j'ai amené dans l'OK Jazz me propose de le rejoindre dans Le Peuple. Ce que j'ai accepté, volontiers (...) Et puis, finalement, je suis reparti dans les Bantous. Nous sommes allés au festival de la jeunesse à Cuba (…) Après, en 1990, j'ai réintégré les Bantous qui sont le socle»,* nous confiait-il, en 2014, dans son bureau, quand il occupait les fonctions de conseiller aux arts des scènes et à la promotion des artistes de Jean-Claude Gakosso, alors ministre de la Culture et des arts.

Le 15 août 2019, Edo Ganga, qui fut député à l'Assemblée nationale populaire où il représentait les artistes, a été élevé au grade de Commandeur dans l'ordre du mérite congolais par le Président Denis Sassou-Nguesso. C'était à l'occasion de la célébration du 59e anniversaire de l'indépendance du Congo.

Paul Soni Benga, ancien directeur général de la chaîne Digital radio-télévision (DRTV), lui avait consacré un film documentaire de 120 minutes: *«Nganga Edo, le dernier des Bantous de la capitale»*, à l'occasion de la célébration des 60 ans de la création de l'orchestre *«Les Bantous de la Capitale»*.

La veillée mortuaire se tient au 33, avenue de la Paroisse, au quartier Makazou, à Mfilou, le 7e arrondissement de Brazzaville.

Véran Carrhol YANGA

9E ANNIVERSAIRE DE LA DISPARITION DE L'ARTISTE-MUSICIEN SÉBAS ENEMEN

Célébration à minima pour cause de coronavirus

Surnommé «le plus poète des musiciens congolais», le chanteur Sébas Enemen (Nzambi Makoumba Nzambi à l'état civil) est a rejoint la maison du Père, le 29 mai 2011, suite à une courte maladie, à l'hôpital des armées Pierre Mobengo, à Brazzaville. Il était âgé de 69 ans et fut porté en terre le 7 juin 2011, au cimetière du Centre-ville. Lundi 9 mai dernier, le 9e anniversaire de sa mort, placé sous le thème: «Célébrons le talent de Sébas Enemen», a été marqué par une messe à Javouhey, au centre-ville de la capitale. D'autres activités programmées, parmi lesquelles un concert, ont été reportées pour cause de coronavirus.

Sébas Enemen

L'office religieux s'est déroulé en présence de quelques membres de la famille du disparu, dont sa fille, la chanteuse Nisde Enemen, héritière de l'Ecurie musicale La Muse créée par l'artiste disparu.

Né le 14 août 1942 à Mouyondzi, dans le département de la Bouenza, Sébas Enemen était un homme affable et jovial. Il a été révélé au grand public, grâce à son coup d'essai et de maître, ''Le temps des jacinthes'', en 1996. Pendant qu'il était commandant de Gendarmerie. «Quand j'étais jeune, j'aimais tellement la musique que je m'étais dit: je souhaiterais ne pas mourir sans avoir composé, ne serait-ce qu'une chanson. Vraiment, j'en étais obnubilé. Et je suis sûr qu'aujourd'hui, j'ai réussi, parce que je ne dis pas que le coup d'essai a valu un coup de maître, non, mais, je peux dire que je voulais composer une chanson, j'en suis à X chansons, aujourd'hui. Maintenant, mon objectif, c'est aussi, me faire un nom, pourquoi pas, parmi les musiciens congolais», affirmait le virtuose, lors d'une rencontre le 8 novembre 2008, à Brazzaville.

Après le coup d'essai et de maître vont suivre neuf autres joyaux artistiques, avec des titres comme ''Carpe diem'', ''Historiette de Brazzaville'', ''Hymne à Brazzaville'', ''Hymne à la Francophonie'', ''Congo, mon pays''; ''Que reste-t-il de la nation?'',''La fête au village'; ''Les Collines de Kimpongui''; ''Le salsero de Brazzaville'', ''Quand l'amour se meurt'', ''Chauffeur de taxi'', ''Amour à l'eau de rose'', ''Valse vespérale''; ''Hymne du FESPAM'', ''J'irai pleurer à Gorée'', ''Paix sur la Terre'', etc.

Général de brigade à la retraite, Sébas Enemen caressait le dessein de rassembler ses chansons dans un livre. Un rêve qu'il a réalisé, en publiant, en mai 2010, aux Editions L'Harmattan-Congo (Brazzaville), son recueil de chansons de 128 pages et 42 poèmes intitulé: ''Le temps des jacinthes''. Avec pour préfacier le professeur Dominique Ngoïe Ngalla.

«''Le Temps des jacinthes'' de Sébas Enemen est, d'une part, l'expression d'un humanisme critique, la stigmatisation subtile d'un désordre amoureux et, d'autre part, celle d'un humanisme exaltant, la postulation d'un nouvel ordre amoureux…Le Temps des jacinthes est à la fois expression et scansion de l'épicurisme, de l'humanisme, du cosmopolitisme et de l'internationalisme de l'auteur. C'est en dernière instance, la sémantique d'une mémoire et la mémoire d'une sémantique, celle de l'exceptionnelle générosité, la fusion des êtres et des choses», commentait Antoine Yila, professeur de Littérature française et comparée au Département de Littérature et civilisations africaines à l'Université Marien Ngouabi.

V.C.Y.

JOSON LE PHILOSOPHE, LEADER DE L'ORCHESTRE SUPER NKOLO MBOKA

«La mort de Sambadio est une grande perte pour la musique congolaise»

Interné depuis le 16 mai dernier au service de carcinologie du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU), le chanteur Sambadio (Dieudonné Samba de son vrai nom), leader de l'orchestre Vivacité Mélodia de Pointe-Noire et auteur, dans les années 90, des tubes ''Tadie'' et ''Analysez'', a rendu l'âme le mercredi 3 juin (et non le vendredi 3 juin, comme nous l'avons écrit par inadvertance dans notre précédente édition). Pour Joson Philosophe, figure de proue de l'orchestre brazzavillois Super Nkolo Mboka et chargé de la communication de l'Union des musiciens congolais (UMC), la «mort de Sambadio est une grande perte pour la musique congolaise.» Interview.

**Quel commentaire vous inspire la mort de Sambadio?*

**C'est triste de perdre un aussi grand artiste de la trempe de Sambadio, qui avait sa singularité, une voix épatante. En tout cas, on avait encore besoin de lui, pour encadrer la jeune génération. Sa sa mort est une grande perte pour la musique congolaise.

**Que prévoit de faire l'UMC par rapport à cette disparition?*

** C'est un grand artiste que nous venons de perdre. Nous, on pleure par la chanson… La nouvelle vision de l'UMC, ce n'est pas seulement d'enterrer les artistes, mais aussi les assister, faire des projets. Pendant l'hospitalisation de Sambadio, nous lui avons porté secours. Nous avons informé tous les artistes, même ceux de la diaspora; chacun a apporté sa contribution. Il y a aussi le ministre de tutelle, Dieudonné Moyongo, qui n'est pas resté de marbre.

**Pendant son hospitalisation, Sambadio avait lancé un SOS pour qu'on lui vole au secours. Ce qui a renforcé l'idée d'éternels assistés qui colle à la peau des artistes congolais. Quelles sont, selon vous, les solutions pour changer cet état de chose?*

Joson le Philosophe

** Je l'ai souvent dit: la musique congolaise souffre d'un problème d'accompagnement et d'encadrement. Par accompagnement, il faut entendre le sponsoring, le mécénat. Je pense que toutes les structures qui bénéficient de l'apport du contribuable congolais devraient accompagner les artistes, comme cela se passe sous d'autres cieux.

Par encadrement, il faut entendre la formation. Aujourd'hui, nous sommes dans l'ère du numérique, de la mondialisation; il faut envoyer les artistes limer leur cervelle avec celles des autres pays. Je pense que cela aiderait énormément la musique congolaise qui souffre, par exemple, du manque d'écoles dignes de nom où devraient être formés des artistes.

Il y a aussi le problème du statut des artistes qui pose problème. Ce qui fait que le métier d'artiste n'est pas encore juridiquement reconnu au Congo. Conséquence: nous avons toutes les peines du monde par exemple pour l'obtention de visas. Nous osons croire qu'avec la loi Mottom (ndlr: du nom de l'ancien ministre de la Culture, député du département de la Sangha), qui se trouve présentement à l'Assemblée et passera bientôt au Sénat, les choses vont rentrer dans l'ordre. Nous demandons aux autorités de faire diligence pour que cette loi soit adoptée et promulguée.

A côté de cela, il y a aussi le problème de droits d'auteur qui constituent notre retraite. Je pense que si l'artiste ne bénéficie pas convenablement de ses droits d'auteur, cela pose problème. Voyez-vous, le recouvrement des droits d'auteur au Congo est un goulot d'étranglement. Les radios et télévisions tant publics que privés ne les payent plus. A l'exception de la Radio MUCODEC. Ce qui n'est pas normal du tout. Je pense que l'une des missions de l'UMC est de faire que les lignes bougent, que les droits d'auteur soient convenablement reversés aux ayants droit. Voilà pourquoi nous avons sollicité d'échanger avec les ministères de la Culture et de la Communication.

**Comment vivez-vous les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie liée à la COVID-19?*

**Vous savez que les artistes sont encore confinés, en dépit du déconfinement partiel qui a été annoncé. Les rassemblements de plus de 50 personnes étant interdits, on ne peut pas se produire. Du coup, il n'y a pas d'entrées financières, c'est la galère. Voilà pourquoi je lance un SOS à nos autorités, notamment au Premier ministre, pour qu'elles pensent aussi aux artistes. Cela fait plus de trois mois que nous vivons sans assistance. Ce qui n'est pas normal. Nous, les leaders des groupes, nous pouvons nous en sortir, mais ce n'est pas évident pour les autres membres de groupes.

**On croyait le dossier sur la légalité de l'UMC clos, voilà qu'il refait surface. Aujourd'hui, on reparle encore de l'UMC aile Pape God et de l'UMC aile Bernard Bouka. Quel est votre commentaire?*

**Le Congo n'est pas une République bananière. Les documents existent, il n'y a pas deux UMC, mais une seule, celle aux destinées de laquelle préside Pape God et qui est reconnue par les institutions de la République: Présidence de la République, Primature, ministère de la Culture, ministère de l'Intérieur, Parlement, etc. Nous détenons tous les documents, notamment le récépissé en bonne et due forme. Donc, je pense que c'est un faux problème qui se trouve même au niveau de la Justice par notre fait. D'ailleurs, je m'interroge pourquoi c'est toujours au moment des décès d'artistes qu'il resurgit. Nous avons plus important à faire.

***Propos recueillis par* V.C.Y.**

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

DECISION COBAC D-2020/ 027/PORTANT DEROGATIONS TEMPORAIRES A CERTAINES EXIGENCES DE LA REGLEMENTATION APPLIQUEE AUX ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS A LA COBAC

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), réunie en session ordinaire le 15 avril à Libreville;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

Vu la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et son Annexe ;

Vu la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale, son Annexe et ses textes subséquents ;

Vu le règlement no 01/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 relatif à la supervision des holdings financières et à la surveillance transfrontière ;

Vu le règlement no 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans le CEMAC et ses textes subséquents ;

Vu le règlement no 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes dans la CEMAC ;

Vu la résolution n°27 bis/COBAC/SO. 1/2020 du 15 avril 2020 ;

Considérant que le monde fait face, depuis le début de l'année 2020, à une crise liée à la pandémie du COVIDd-19 ;

Que cette crise impacte négativement l'économie mondiale, génère des défis importants et engendre des risques significatifs ;

Considérant que les différentes mesures prises par les Etats de la CEMAC pour empêcher la propagation de la pandémie ont considérablement impacté l'environnement de travail des établissements assujettis et ne sont pas de nature à faciliter la production de certains documents administratifs et l'organisation des réunions en présentiel, pourtant indispensables au bon fonctionnement desdits établissements ;

Considérant que pour limiter les effets de cette pandémie sur le secteur bancaire de la sous-région et garantir ainsi l'intégrité du système bancaire et financier de la CEMAC, il y a lieu de modifier temporairement certaines exigences de la réglementation bancaire ;
Par ces motifs ;

DECIDE:

Article 1 er- il est pris des mesures dérogatoires modifiant certaines exigences de la réglementation bancaire pendant la durée de la crise de la pandémie du COVID-19. Ces dérogations sont temporaires.

Article 2- l'exigence de transmission des documents notariés concernant les décisions des organes sociaux et d'autres documents nécessaires à l'étude des dossiers d'avis conforme et d'information préalable des établissements assujettis, prescrites par les règlements COBAC R-2016/01, R-2016/02, R-2019/01, EMF R-2017/05 et EMF R2017/09, est suspendue.

Article 3- les délais de transmission au Secrétariat Général de la COBAC des documents réglementaires annuels, rappelés dans la lettre circulaire LC-COB/03 du 27 janvier 2020 relative à la transmission des documents réglementaires annuels, sont prorogés au 31 juillet 2020 pour les documents à transmettre au 30 avril et au 31 octobre 2020 pour ceux exigibles au 30 septembre 2020.

Article 4- les établissements assujettis transmettent au Secrétariat Général de la COBAC, à partir de juillet 2020, outre les éléments prévus dans les reporting CERBER et SESAME, un reporting hebdomadaire de leur situation de trésorerie et un reporting mensuel des crédits impactés par la situation économique liée au COVID-19, conformément au canevas et au format arrêtés par le Secrétariat Général de la COBAC.

Article 5- les établissements assujettis peuvent faire parvenir leurs documents au Secrétariat Général de la COBAC par voie électronique à l'adresse sgcobac@beac.int.

A cet effet, ils communiquent au Secrétariat Général de la COBAC les identités, fonctions et adresses électroniques des personnes habilitées à transmettre et recevoir des documents et informations par voie électronique.

Article 6- le délai de notification aux établissements de crédit, de la recommandation du Secrétaire Général de la COBAC relative à la distribution des dividendes, prévu au règlement COBAC R-2016/03, est reporté au 30 juin 2020 pour les résultats de l'exercice 2019.

Aucun établissement de crédit ne peut distribuer de dividende au titre des résultats de l'exercice 2019 en l'absence de cette recommandation.

Article 7- les modifications prévues dans la présente décision ne sauraient excéder le 31 décembre 2021. Elles peuvent être annulées à tout moment par le Président de la COBAC après constatation de l'évolution favorable de la crise liée à la pandémie du COVID-19.

Article 8- la présente décision entre en vigueur à compter du 1er juin 2020.

Article 9- le Secrétaire Général de la COBAC est chargé de la notification de la présente décision aux Autorités monétaires nationales, aux Directions nationales de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, aux Associations Professionnelles des Etablissements assujettis à la COBAC, aux établissements assujettis à la COBAC et à leurs Commissaires aux comptes.

Ainsi décidé et fait par visioconférence depuis Libreville, le 15 avril 2020, en présence de:
Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Président; Mesdames ASSADYA MAHAMAT NOUR, EKO EKO née Berthe YECKE ENDALE et Denise Ingrid TOMBIDAM, Messieurs Louis ALEKA-RYBERT, Jean-Paul CAILLOT, Constant BADIA, Silvestre MANSIELE BIKENE, Salomon Francis MEKE, Régis MOUKOUTOU, Bernard NGAZO et Guillaume PREVOST, membres.

Pour la Commission Bancaire,

Le Président,

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE COBAC

ABBAS MAHAMAT TOLLI

HISTOIRE

Il y a 61 ans, démantèlement d'un îlot de racisme à Brazzaville

A l'aube de l'indépendance, Brazzaville abritait encore un club privé, Caïman du Congo, l'unique à cette époque disposant d'une piscine et d'une équipe de volley-ball, le tout exclusivement réservés aux Blancs. Il fallut un homme énergique, Jean-Claude Ganga en l'occurrence, attaché de cabinet au ministère des Sports, pour démanteler cet îlot de ségrégation raciale.

Brazzaville avait toujours l'image parfaite du règne colonialiste, avec son quartier pour Blancs, nettement séparé des quartiers des indigènes, Poto-Poto et Bacongo. Dans le domaine du sport, il y avait aussi des chasses gardées. L'équipe de volley-ball du club Caïman avait été invitée à aller participer à un tournoi international à Léopoldville, aujourd'hui Kinshasa (RDC). Les Blancs de là-bas, réputés pour leur racisme nauséabond, avaient également décidé de faire venir de Luanda une troisième équipe de Blancs. *«Un véritable mini-apartheid»,* rappelait l'ancien secrétaire général du CSSA.

Les Blancs de Léopoldville ayant écrit à la Ligue de volley-ball du Congo, celle-ci en informa le cabinet du ministère des Sports qui estima que pour défendre les couleurs du pays à Léopoldville, une équipe composée exclusivement de Blancs ne cadrait pas avec le caractère international dévolu à la compétition. Il fallait, à leur avis, une sélection nationale où les bons éléments des Caïmans auraient leur place. Informés de cette initiative par le club Caïman, les organisateurs blancs de la rive gauche du fleuve Congo répondirent qu'il n'était pas question pour eux de recevoir une sélection congolaise où il y aurait des Noirs. S'ils avaient invité le club Caïman, c'est parce que celui-ci n'était composé que de joueurs blancs. Cette réponse pour le moins injurieuse obligea le cabinet du ministère congolais des sports d'intimer l'ordre aux Caïmans de boycotter le tournoi de Léopoldville. Mais ceux-ci refusèrent d'obéir et, bien au contraire, traversèrent le Pool pour faire plaisir aux *«colonialistes belges»*. Pour les rappeler à la réalité nouvelle, Jean-Claude Ganga obtint du ministre des Sports Paul Ngouala la dissolution pure et simple de l'équipe rebelle. Les dirigeants du club sanctionnés agitèrent le monde et demandèrent à être entendu par l'abbé Fulbert Youlou, alors Premier ministre. Le cabinet s'y opposa, parce que le problème était du ressort du ministère et non du Premier ministre. Toutefois, il finit par l'évoquer au cours d'une réunion avec une importante délégation du club des Caïmans.

Jean-Claude Ganga

Le jour J, le ministre des Sports demanda à Jean-Claude Ganga de le représenter à cette entrevue. Ce dernier prit la parole pour déclarer : *«Monsieur le président du Club des Caïmans, je voudrais d'abord me faire un devoir de vous rappeler qu'en raison de la situation politique qui prévaut au Congo, les sports relèvent désormais de la compétence du gouvernement congolais»* et lui redit de vive voix ce qu'ils ont déjà appris par lettre ministérielle, à savoir que leur équipe de volley-ball est dissous… Le président du club Caïman répondit, à son tour: *«Monsieur le représentant du ministère des Sports, nous trouvons bien injuste la manière dont vous nous traitez, et trop sévère la sanction prise contre notre club. Nous voudrions aussi vous rappeler que nous sommes, pour la plupart d'entre nous des directeurs de sociétés ou d'entreprises. A ce titre, nous avons rendu beaucoup de services, d'énormes services à votre pays que, du reste, nous aimons beaucoup. Pour tant de services, on nous remercie d'une drôle de façon. On dissout notre club pour un motif sans gravité véritable. Voyons, messieurs !»* La réplique de Jean Claude Ganga fut sèche : *«Monsieur le président, pour les services que vous et vos compatriotes avez rendu à la République du Congo, il vous sera attribué une médaille si le gouvernement le juge nécessaire. Mais pour la désobéissance dont vous avez fait preuve vis-à-vis de ce gouvernement, il n'est pas question de vous adresser des compliments et des remerciements quand un acte d'indiscipline aussi délibéré requiert une sanction énergique Je suis navré de vous le répéter, mais votre équipe de volley-ball cesse d'exister à partir du jour où vous a été notifié sa dissolution».* Et il leva aussitôt la séance. Une fin en queue de poisson, dirait-on.

La situation n'allait pas en rester là, car les messieurs du club Caïman firent des pieds et des mains pour faire parvenir leurs doléances au Premier ministre qui les avaient finalement reçues. Quelque temps après, le ministre des Sports Ngouala, convoqué par l'abbé Fulbert Youlou, demanda à Jean-Claude Ganga de l'accompagner à la Primature. Monsieur l'abbé leur tint un long discours sur la modération et le renom du Congo. Il fallait donc revenir sur la décision prise. La parole lui ayant été donné, Jean-Claude Ganga déclara : *«Monsieur le Premier ministre, il s'agit, dans cette affaire, d'un problème d'autorité. L'autorité de la jeune république du Congo que des messieurs du Club des Caïmans congolais cherchent à bafouer. Votre autorité, monsieur le Premier ministre, que ces Blancs veulent minimiser. Il faut donc se monter ferme. Il ne faut surtout pas donner l'impression que votre gouvernement se laisse intimider par ces hommes si puissants soient-ils à cause de leur argent. En ce qui me concerne, si l'on doit revenir sur la décision prise par notre ministre, je préférerai me démettre, car je ne puis rester à un poste où mon autorité aura été diminuée…»*

Finalement, la solution trouvée fut un compromis. Le Premier ministre, autour de qui gravitaient un nombre impressionnant de conseillers français, *«ménagea la chèvre et le chou»*, pour paraphraser Jean-Claude Ganga. L'équipe de volley-ball du club des Caïmans écopa d'une suspension de 2 ans à l'expiration de laquelle ses dirigeants devaient réviser leurs statuts. C'est après seulement qu'ils feraient une demande d'affiliation à la Fédération congolaise de volley-ball. Les Caïmans se plièrent de bonne grâce à toutes ces conditions. Mais l'autre discipline du club ne s'ouvrit pas pour autant aux Noirs. Sa piscine, qui était située à l'actuel emplacement de la banque chinoise BSCA, n'était toujours pas disposée à recevoir des nageurs noirs de peau. Il a fallu attendre 1968, sous le régime marxiste-léniniste du président Marien Ngouabi, pour voir sauter définitivement le verrou.

Jean ZENGABIO

(Source : ''Combat pour un sport africain'' de Jean-Claude Ganga)

FOOTBALL

L'avenir très incertain de la Coupe du Congo

Le nouveau coronavirus semble avoir eu raison des différentes compétitions locales. Certains pays africains ont décidé tout bonnement de siffler la fin de leurs championnats respectifs. C'est le cas du Congo qui s'est résolu à arrêter prématurément celui de Ligue 1. Quant à la Coupe du Congo, à l'allure où s'éternise la maladie, la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) sera dans l'impossibilité de l'organiser.

Mais ce ne serait pas la première année sans Coupe nationale, au Congo. Pour d'autres raisons, sans doute, la FECOFOOT ne s'offrit pas cette compétition de 1978 à 1981, en 1993, et de 1997 à 1999. Ainsi, ce qui se profile ne déclenchera certainement ni torrents de larmes ni récriminations.

Des journalistes plongent néanmoins dans les conjectures, pendant que la FECOFOOT est circonspecte, l'oreille suspendue aux lèvres du Gouvernement. Va-t-il ordonner la réouverture des enceintes sportives ? L'horizon est toujours bouché.

Qu'à cela ne tienne, le football congolais jettera bien des équipes en Afrique, pour la saison 2020-2021. Quand la Confédération africaine de football (CAF) avait donné jusqu'au 5 mai dernier aux associations membres de pouvoir se prononcer sur la poursuite ou non de leurs compétitions nationales respectives, plusieurs fédérations ont rendu public leurs positions sur la suite à donner à leurs championnats en cours. Au Congo, l'idée d'un arrêt définitif de la Ligue 1 a été retenue. Ainsi, l'AS Otohô, premier du classement à la date de son interruption, a été déclaré champion du Congo. De toute façon, les jeux étaient déjà faits pour le titre. Le club d'Oyo ne pouvait plus être rattrapé, même en cas de perte des quatre matches restant à disputer. Avec 56 points au compteur et 14 points d'avance sur son poursuivant immédiat, Diables-Noirs (42 points), il était inaccessible. C'est son troisième titre d'affilée.

Le trophée de la Coupe du Congo

La relégation de Tongo FC, dernier au moment de l'arrêt du championnat, est aussi actée sur la base du règlement de la compétition. *«A l'issue du championnat 2019-2020, la dernière équipe sera reléguée en division inférieure et l'avant dernière équipe jouera les barrages en aller et retour avec la deuxième équipe de la Ligue 2»,* précise l'article 24. *«L'arrêt du championnat, pour quelque cause que ce soit ne saurait être évoqué pour la remise en cause de l'alinéa précédent. Dans ces conditions, le classement à la date de l'interruption de la compétition, seul comptera pour l'engagement à la ligue des champions de la Confédération africaine de football et à la relégation en division inférieure»,* précise le même article. Quant à l'AS Cheminots de Pointe-Noire, elle disputera les barrages contre le vainqueur des play-offs de la Ligue 2 à une date non déterminée, pour l'instant.

G.-S.M.

REMERCIEMENTS

Les enfants MIERE (Durandall Bienvenu, Mireille et Diane au Congo, Mollinard, Guy et Milie Théodora en France) remercient parents, amis et connaissances pour leur présence, leurs prières, leurs contributions lors du décès de leur maman, la veuve MIERE Claire née NKOLI, survenu le 18 mai 2020 à Brazzaville (Congo). Elle repose au cimetière du Centre-Ville (Brazzaville-Congo), près de notre papa et a rejoint son Dieu qu'elle a servi toute sa vie. Une messe d'action de grâces sera célébrée en France et au Congo, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Que Dieu nous donne la force, la paix, le courage et nous accorde les grâces nécessaires pour poursuivre la route de la vie dans la confiance.

Famille MIERE

VIE DES CLUBS / DIABLES-NOIRS

Piqûre de rappel au président général

Les présidents des sections sportives du Club sportif multidisciplinaire Diables-Noirs, excepté celui de la section football, conseillent au président général de convoquer une assemblée générale statutaire avant l'ouverture officielle de la saison sportive 2020-2021, du fait de l'expiration, selon eux, du mandat de 2 ans de l'actuel conseil d'administration.

Ces présidents, représentant 11 sections sur 12, étaient réunis en session extraordinaire à la demande des 2/3 de leurs membres, lit-on dans la déclaration clôturant leurs débats axés sur la vie du club, la situation financière des sections, à l'exception de celle du football, et les actions à venir pour redynamiser le club.

De leur analyse, il ressort que l'organe exécutif du club qu'est le Conseil d'administration *«n'a tenu à ce jour aucune réunion»* et *«n'a pris aucune décision dans le sens de redynamiser la vie du club»*. Ils notent aussi un *«fossé entre la Présidence du club et les bureaux des sections sportives». «Aucun des engagements pris par le président du Conseil d'administration en direction des sections sportives n'a été tenu»* non plus, pointent-ils. Dernier point: la réussite de l'assemblée générale dépend, estiment-ils, de la mise en place d'un comité des experts pour la relecture et la révision des statuts et du règlement intérieur du club.

Jean-François Ndengué, président général lors d'une assemblée de la section football

J.Z.

COVID-19

UNICONGO fait un don aux populations

Consciente de la crise économique et sociale qui touche tous les secteurs d'activités et toutes les couches de la population du fait du COVID-19, l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (UNICONGO) a mis en place un Fonds d'aide destiné à soutenir le Gouvernement et les populations pour faire face à la crise tant sociale que sanitaire. A cet effet, un don en denrées alimentaires et en matériel médical a été remis aux autorités congolaises, à Brazzaville et à Pointe-Noire, les 28 et 29 mai 2020, pour une valeur d'environ 90 millions de frs CFA.

La Ministre Lydia Mikolo recevant le don des mains d'Alphonse Missengui, président d'UNICONGO

La crise sanitaire de la pandémie du COVID-19 a engendré une crise économique et sociale sans précédent. Mais en dépit de son impact sur la vie des entreprises, les acteurs économiques réunis au sein du syndicat patronal UNICONGO ont répondu favorablement à l'appel de solidarité lancé par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso. C'est de cela que répond la mise en place d'un Fonds de soutien aux efforts du Gouvernement pour faire face au COVID-19 qui a entrainé cette triple crise sanitaire, économique et sociale.

Ce sont, au total, 112 tonnes de dons en denrées alimentaires et en médicaments qui ont été remis à parts égales, quasi simultanément à Brazzaville et à Pointe-Noire, d'une part au ministre en charge de la Santé et au ministre de l'Action humanitaire, et d'autre part, aux préfets du Kouilou et de Pointe-Noire.

Le 28 mai 2020, à l'Institut national des jeunes sourds de Brazzaville, le Président d' UNICONGO, Alphonse Missengui, accompagné des chefs d'entreprises adhérentes à UNICONGO, ont remis aux représentants du ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, des denrées alimentaires au profit des populations vulnérables. Preuve s'il en était besoin que UNICONGO reste engagé aux côtés de la population congolaise, de la communauté médicale, des travailleurs, des entreprises et des gouvernants, afin de traverser cette crise au mieux.

Remise de don au prefet Alexandre Honoré Packa par Christophe Pujalte, vice-président d'Unicongo

Le don en denrées alimentaires sur Brazzaville est détaillé comme suit: 300 sacs de sucre roux 5 KG; 800 packs Mayo 1,5 litre; 100 cartons de 50 boîtes de sardines; 200 bidons d'huile 25 litres; 200 sacs de riz ''Madina'' 25 KG et 500 sacs de riz parfumés 5Kg.

Le lendemain 29 mai 2020, à la Centrale d'achat des médicaments et des produits de santé (CAMPS), UNICONGO a fait un don en médicaments et matériels sanitaires, réceptionné par Mme Lydia Mikolo, la ministre en charge de la Santé. A cette occasion, M. Alphonse, le Président d' UNICONGO a, au nom de l'Union, précisé que *«Grâce à l'engagement de nombreux adhérents, UNICONGO a pu collecter l'équivalent de 90 millions de francs CFA en denrées alimentaires et en produits et matériel sanitaires pour le soutien des populations vulnérables et du personnel de santé… Pour les équipements sanitaires et médicaments, il s'agit, essentiellement, de 6.000 masques chirurgicaux; 700 boîtes de 100 gants en latex; 1.000 gels hydroalcoolique 0,5L ; 400 cartons de 300 sachets de détergent ; 500 bidons d'eau de javel 2L et de 5 citernes avec robinet.»*

Au même-moment à Pointe-Noire, une délégation d' UNICONGO, conduite par son vice-président, M. Christophe Pujalte, a remis aux préfets de Pointe-Noire et du Kouilou les dons en équipements sanitaires et denrées alimentaires, en nature et quantité semblables qu'à Brazzaville. *«Compte tenu de la gravité de la crise que nous traversons, plusieurs entreprises affiliées à l'Union ont déjà répondu individuellement ou au sein de leur profession à l'appel à la solidarité lancé par le Président de la République. De nombreux dons financiers et matériels ont ainsi été transmis aux autorités nationales ou départementales durant les mois d'avril et mai, et de nombreuses sociétés ont déjà initié des actions en faveur de leurs salariés et des populations particulièrement vulnérables»*, a déclaré Christophe Pujalte, dans son allocution de circonstance. Le vice-président d' UNICONGO a, d'ailleurs, précisé que le soutien financier et matériel cumulé des grandes entreprises d' UNICONGO représente déjà 2,1 milliards de frs CFA.

Autant à Brazzaville qu'à Pointe-Noire, les autorités récipiendaires ont remercié UNICONGO pour sa sollicitude, et promis d'en faire bon usage.

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87,
Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 27 juin 2020 à 08h30min.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse du jugement civil rendu par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, en date du 1er juillet 2019, rôle civil n° 307, Année: 2019, à ce jour définitif ;

Et par la suite **d'un commandement de Maître Félix DIMENA**, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire y demeurant soussigné, en date **du 22 octobre 2019**, enregistré et publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date **du 03 novembre 2019**

Et à la requête, poursuite et diligence de **LCB BANK, Groupe BMCE BANK**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n° 06B58 (ancien n° 0413 779), NIU: M20051 10000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.0)9.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcb-bank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN TOUIMI, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, **créancière saisissante**

Ayant pour Conseil Maître **Roldia Yvon Placide MALONGA**, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: **05.543.47.06**, à Pointe-Noire;

En présence de:

- **La Société Civile Immobilière du MARAIS**, au capital de Cinq Millions (5.000.000) F.CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le no 13 D 5X dont le siège social est sis Zone Industrielle, B.P.: 1 064, Pointe-Noire, agissant poursuite et diligence de son Directeur Général Gérant, en la personne de Monsieur **BICHELOT Jean François Maurice Fernand**, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale;

- Monsieur **BICHELOT Jean François Maurice Fernand.** Gérant de la société, de nationalité Française, pour être né le 07 août 1956, à TOUI ON (83) France, demeurant et domicilié au quartier WHARF, Côte Sauvage, Centre-ville, Arrondissement no I, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, pris en sa qualité de caution hypothécaire ;

Il sera le samedi 27 juin 2020, à 8h30min, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:

La propriété sise à Pointe-Noire, dans l'Arrondissement n° 1, Emery Patrice LUMUMBA, Centre-ville, quartier Wharf, cadastrée parcelles **n° 05, 08, 09 ct 10, bloc 114bis**, section B.P, superficie **2250m²**, objet du Titre Foncier **n°27226.**

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 110.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;
Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.
Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente:
-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;
-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 27 mai 2020
Maître Roldia ALALONGA, Avocat poursuivant

#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Respectons les gestes barrières
et restons bien hydraté pour
notre santé !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
BZV : 06 606 11 11
PNR : 03 306 11 11